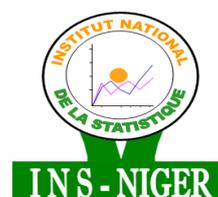




REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité - Travail - Progrès
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2012
(Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011)

RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES JEUNES AU NIGER



EQUIPE DE DIRECTION

Fonctions	Prénoms et Noms
Directeur Général de l'INS	Idrissa ALICHINA KOURGUENI
Secrétaire Général p.i	Ibrahima SOUMAILA
Coordonnateur du Bureau Central du Recensement (BCR)	Soumana HAROUNA
Directeur des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)	Sani OUMAROU
Conseiller du Directeur Général	Adamou BOUZOU

EQUIPE DE REDACTION

Comité de lecture

Adamou BOUZOU, Dr Soumana HAROUNA, Ousseini HAMIDOU, Kebe MABABOU, Cheikh T. NDIAYE, Mathias KUEPIE, Leonard NABASSEMBA

Rédacteurs

SEYDOU Hima Fatouhou, cadre BCR/INS
Amadou Issifi TCHAMBOU, cadre DSEE/INS
Ibrahim OUMAROU SADOU, cadre DSEE/INS
Paul HASSANE, cadre Ministère de la Jeunesse et des Sports

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION GENERALE : 182, RUE DE LA SIRBA BP : 13416 NIAMEY - NIGER

TÉLÉPHONE (227) 20 72 35 60 - FAX (227) 20 73 59 34

Site web : www.stat-niger.org ; Email: ins@ins.ne

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VII
RESUME EXECUTIF.....	X
PRINCIPAUX INDICATEURS DU THEME	XIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES	6
1.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS DES JEUNES A PARTIR DES RGP/H.....	6
1.2 VOLUME ET REPARTITION DES JEUNES EN 2012	7
1.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DES JEUNES	8
1.4 LIEN DE PARENTE DES JEUNES AVEC LE CHEF DE MENAGE	9
1.5. TYPOLOGIE DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES.....	10
1.5.1. TYPOLOGIE DES MENAGES SELON L'AGE DU JEUNE CHEF DE MENAGE.....	11
1.5.2. TYPOLOGIE DES MENAGES SELON LE SEXE DU JEUNE CHEF DE MENAGE.....	11
1.6. SITUATION MATRIMONIALE ET FECONDITE DES JEUNES	12
1.6.1. ETAT MATRIMONIAL DES JEUNES.....	12
1.6.2. FECONDITE DES JEUNES FEMMES.....	14
1.7. MIGRATION DES JEUNES	15
1.7.1. REPARTITION SPATIALE DES JEUNES SELON LE STATUT MIGRATOIRE	16
1.7.2. MIGRATION DES JEUNES SELON LE SEXE	17
1.8. SURVIE DES PARENTS.....	17
1.9. PREVALENCE DU HANDICAP CHEZ LES JEUNES	18
CONCLUSION PARTIELLE.....	19
CHAPITRE II : EDUCATION ET ALPHABETISATION DES JEUNES	21
2.1. INSTRUCTION DES JEUNES PAR GROUPE D'AGE	21
2.2. INSTRUCTION DES JEUNES PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR SEXE	22
2.3. SCOLARISATION ET FREQUENTATION SCOLAIRE DES JEUNES AU MOMENT DU RGPH	24
2.3.3 FREQUENTATION SCOLAIRE DES JEUNES SELON LA REGION.....	24
2.4. ALPHABETISATION DES JEUNES	25
2.4.1 TAUX D'ALPHABETISATION DES JEUNES.....	25
CONCLUSION PARTIELLE.....	26
CHAPITRE III : PARTICIPATION DES JEUNES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE	27
3.1 SITUATION D'ACTIVITE DES JEUNES	27
3.2 TAUX D'ACTIVITE DES JEUNES PAR REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	29
3.3. CHOMAGE DES JEUNES.....	30
3.4. NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES CHOMEURS	31
3.7. SECTEUR D'ACTIVITE DES JEUNES ACTIFS OCCUPES	33
3.9. BRANCHES D'ACTIVITE DES JEUNES	33
3.11. OCCUPATION PRINCIPALE DES JEUNES SELON LES GROUPES DE METIER	35
3.12. SITUATION DES JEUNES ACTIFS OCCUPES DANS L'EMPLOI	35
CONCLUSION PARTIELLE.....	36
CHAPITRE IV : JEUNESSE, CADRE DE VIE ET DE L'HABITAT	38
4.1. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES CHEFS DE MENAGES.....	38
4.2. TYPE DE L'HABITAT DES MENAGES ORDINAIRES DIRIGES PAR LES JEUNES	39
4.3. NOMBRE DE PIECES OCCUPEES PAR LE MENAGE.....	40
4.4. EVACUATION DES EAUX USEES DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES.....	40
4.5. EVACUATION DES ORDURES DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES	41
4.6. TYPE DE LIEU D'AISSANCE DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES	41
4.7. LES JEUNES SANS ABRIS.....	43
CONCLUSION PARTIELLE.....	43
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	47

ANNEXES.....A

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des jeunes âgés de 15-24 ans des ménages ordinaires par milieu de résidence et par sexe de 1977 à 2012	7
Tableau 2: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence.....	8
Tableau 3: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence et le sexe.	9
Tableau 4: Répartition (%) des jeunes par le lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe	9
Tableau 5: Répartition (%) des ménages dirigés par les jeunes par la typologie et selon le groupe d'âge.....	11
Tableau 6: Répartition (%) des ménages dirigés par les jeunes par la typologie et selon le sexe	12
Tableau 7: Répartition de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon l'état matrimonial.....	13
Tableau 8: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires selon l'état matrimonial par sexe et par milieu de résidence.....	14
Tableau 9: Répartition des naissances encore en vie et le nombre moyen d'enfants par groupe d'âge selon le milieu de résidence	15
Tableau 10: Proportion (%) de migrants parmi les jeunes de 15-34 ans selon la région et par milieu de résidence	16
Tableau 11: proportion (%) de jeunes migrants parmi les 15-34 ans selon le milieu de résidence et le sexe.....	17
Tableau 13: Répartition des jeunes des ménages ordinaires selon la survie des parents et selon le groupe d'âge.....	18
Tableau 14: Répartition des jeunes des ménages ordinaires selon la situation dans le handicap par sexe et par milieu de résidence.....	19
Tableau 15: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par niveau d'instruction selon le groupe d'âge	22
Tableau 16: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence.....	23
Tableau 17: Taux de fréquentation scolaire (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe .	24
Tableau 18: Taux de fréquentation scolaire (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par région selon le niveau de scolarisation.....	25
Tableau 19: Répartition de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires selon le groupe d'âge et le taux d'alphabétisation.....	26
Tableau 20: Répartition (%) des jeunes des ménages ordinaires par sexe selon la situation dans l'activité	29
Tableau 21: Taux d'activité (%) des jeunes par région selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 22: Taux de chômage (%) des jeunes résidents des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 23: Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe et le niveau d'instruction	32
Tableau 24: Répartition (%) de la population des jeunes actifs occupés des ménages ordinaires par secteur d'activité selon le milieu de résidence	33
Tableau 25: Répartition (%) de la population résidente des jeunes actifs occupés des ménages ordinaires par sexe selon la branche d'activité	34

Tableau 26:Répartition (%) des jeunes occupés par principaux groupes de métier selon le milieu de résidence et le sexe	35
Tableau 29:Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par situation dans l'emploi selon le sexe et le milieu de résidence	36
Tableau 30:Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par statut d'occupation du ménage selon le milieu de résidence	39
Tableau 31:Répartition (%) des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par type d'habitation selon le statut d'occupation du logement.....	39
Tableau 32 : Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par le nombre de pièces d'occupation selon milieu de résidence	40
Tableau 33:Modes d'évacuation des eaux usées des ménages dirigés par les jeunes	41
Tableau 34:Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence .	41
Tableau 35: Répartition (%) de la population résidente des jeunes sans abris par région selon le sexe et le milieu de résidence	43
Tableau A1 : répartition des jeunes par région, milieu de résidence et sexe	B
Tableau A2 : répartition des jeunes des jeunes par région et selon le statut migratoire	B
Tableau A3 : répartition des jeunes par niveau d'instruction et selon le milieu de résidence et le sexe.....	C
Tableau A4 : répartition des jeunes par statut d'activité et selon le milieu de résidence et le sexe.....	D
Tableau A5 : répartition des jeunes par langue d'alphabétisation et selon le milieu de résidence et le sexe.....	E
Tableau A6 : répartition des jeunes par le lien de parenté avec le CM et selon le sexe et la situation d'activité	F
Tableau A7 : répartition des jeunes handicapés par statut d'handicap et par statut d'activité.....	G
Tableau A8 : répartition des jeunes par statut dans l'emploi et selon le milieu de résidence et sexe	H

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1: Evolution du Taux de fécondité (‰) des jeunes femmes selon le groupe d'âge.....	14
Figure 2: Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes selon le type de lieu d'aisance	42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

BIT : Bureau International du Travail

CFEPD : Certificat de Fin d'Etudes du Premier Degré

CPE : Chercheur de Premier Emploi

CONFESJES : Conférence des Etats de la Francophonie pour la Jeunesse et les Sports

EFF : EFFECTIF

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OIM : Organisation Internationale Pour la Migration

PDES : Plan de Développement Economique et Social

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNJ : Politique Nationale de la Jeunesse

ND : Non déclaré

RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RM : Rapport de Masculinité

UA : Union Africaine

UNFPA : Fond des Nations Unies pour la population

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Niger vient de réaliser du 10 au 24 décembre 2012, son quatrième (4ième) recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H_2012) après ceux de 1977, 1988 et 2001. Au moment où plusieurs documents essentiels de politiques et de programmes de développement économique et social sont en cours d'évaluation, le Plan de Développement Economique et Social (PDES), le Plan de Développement Sanitaire (PDS), la Politique Nationale de Population (PNP), ce 4ième RGPH vient répondre aux besoins des utilisateurs de données, en fournissant au système statistique national de nouvelles données sociodémographiques et économiques fiables et de qualité.

Plusieurs raisons qui ont justifié la réalisation de ce quatrième recensement en 2012 découlent d'énormes besoins des utilisateurs en données, en vue de saisir les mutations sociales intervenues dans la société nigérienne au cours de la décennie. C'est dans ce sens que le Niger a inscrit cette opération dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à travers son plan d'actions annuel de 2012. Ces données viennent également répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux issus du découpage récent du territoire en 266 communes urbaines et rurales sur la base de la nouvelle loi sur la décentralisation. Cette situation, en plus de la réorganisation considérable de l'occupation du territoire national, a contribué à faire naître un besoin urgent en données sociodémographiques et économiques pour les entités nouvellement réorganisées.

Face à la demande pressante des collectivités locales et, de façon plus générale, des utilisateurs et producteurs de données, l'Institut National de la Statistique (INS) a déjà produit et diffusé les premiers résultats globaux définitifs ainsi que le Répertoire National des Localités (RENALOC) issus des travaux du 4ième RGPH_2012. Pour parachever le processus, l'INS met à votre disposition les rapports d'analyse thématiques du RGP/H_2012. La publication de ces rapports thématiques complétera certainement les demandes des acteurs du système statistique national.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Gouvernement du Niger qui a pris en charge le quart du budget, mais aussi de l'Union Européenne (54%), du Fonds des Nations Unies pour la Population –UNFPA– (8%), de l'Agence des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque Mondiale (BM) à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Nous remercions également l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel des Directions Régionales de l'INS, des services déconcentrés de l'Etat, mais aussi des gouverneurs, des préfets, des maires, des élus locaux et des députés nationaux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont constitué un relais de plaidoyer efficace auprès des populations. Nous tenons aussi à remercier l'ensemble de la population nigérienne pour son entière coopération et la disponibilité dont elle a su faire preuve durant cette opération.

Enfin, nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

RESUME EXECUTIF

Les individus dont l'âge est compris entre 15 et 34 ans constituent la population de jeunes. Elle s'établit à 5 016 648 soit 29,3 % de la population totale du pays. De 1988 à 2012, le taux d'accroissement de la population des jeunes (15-24 ans) est passé de 3,78% à 3,85%. Le taux d'accroissement en milieu urbain est de 4,01% entre 2001-2012 contre 3,74% pour la même période en milieu rural. La population des jeunes est majoritairement féminine avec 52% de femmes contre 48% d'hommes. Elle est aussi extrêmement rurale avec 81% des jeunes qui vivent en milieu rural contre 19% en milieu urbain. Le rapport de masculinité est de 92 hommes pour 100 femmes.

La région de Zinder vient en tête avec 20,6% de la population des jeunes, suivie de la région de Tahoua avec 18,7% et celle de Maradi avec 18,5%. La région d'Agadez, avec 3,0%, accueille le moins de jeunes, suivie de la région de Diffa avec 3,3% et Niamey (7,4%).

Environ 3 jeunes sur 5 sont des mariés (mariés monogames et polygames) et un peu plus du tiers (1/3) sont encore célibataires. Dans les ménages ordinaires, on dénombre 31,7% des jeunes ayant le statut de « Fils/Fille » comme lien de parenté avec le chef de ménage. Il ressort également que le statut de jeune chef de ménage est plus masculin (30,6%) que féminin (2,5%). Par contre, les conjoints (époux/ses) sont principalement des femmes (57,3) presque jamais des hommes (0,1%). Sur 10 chefs de ménage jeunes, 9 sont des hommes. Les jeunes chefs de ménages nucléaires simples sont les plus nombreux (42,7%). Les jeunes chefs de « ménages nucléaires élargis » représentent 28,9%. Les jeunes chefs de ménage « polygame élargi » et « nucléaire polygame » sont non négligeables, ils représentent respectivement 9% et 8,6%.

Le taux de fécondité des jeunes femmes est de 215,4‰. Ce taux augmente avec l'âge. Il est de 133,4‰ chez les femmes âgées de 15 à 19 ans, 288,8‰ chez les 25-30 ans et 264,8‰ chez les 30-34 ans.

Environ 1 jeune sur 10 ne réside pas dans sa région de naissance. Les régions de Niamey et d'Agadez enregistrent les plus grands flux migratoires. Les villes ont le plus fort taux de jeunes migrants (près de 30%), alors que le milieu rural n'en compte que 4,7%.

Le handicap physique est le plus dominant avec 0,3% de la population totale des jeunes, suivi des aveugles et malvoyants (0,2%) et du handicap mental (0,2%). Les cas de muets et de lépreux restent dans des niveaux marginaux. Plus de 11 jeunes sur 100 ont perdu leurs mères, 22 jeunes sur 100 leurs pères et 5 jeunes sur 100 les deux parents.

Au Niger, près de la moitié (49,0%) des jeunes n'a aucun niveau d'instruction. Environ un (1) jeune sur six (6) est instruit dans une école coranique et 6,4% des jeunes ont reçu une éducation non formelle. Le niveau primaire occupe la troisième place avec 12,9% des jeunes. Les jeunes ayant le niveau collège représentent 11,9% de la population « jeune ». Seulement 1,5% des jeunes arrivent à poursuivre des études supérieures.

Le taux de fréquentation scolaire des jeunes est assez faible. Il est de 15,7% avec des disparités suivant le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, 4 jeunes sur 10 (42,4%) sont inscrits contre seulement 1 jeune sur 10 (9,2%) en milieu rural. Environ 2 jeunes garçons sur 10 sont inscrits à l'école contre 1 jeune fille sur 10. Le taux d'alphabétisation des jeunes est de 35,9 % au niveau national. Il est de 68,7 % en milieu urbain contre 28,1 % en milieu rural.

L'analyse de la participation des jeunes à l'activité économique révèle que 54% des jeunes sont actifs contre 46% d'inactifs. On note que plus d'un jeune sur deux est occupé (53%), 1% sont à la recherche de leur premier et 1% sont des chômeurs ayant perdu leur emploi. L'activité économique des jeunes apparaît plus développée en zone rurale (57%). Le taux de chômage global des jeunes est de 3,4% dont 4,1% pour les jeunes hommes et 1,8% pour les jeunes filles. Quelle que soit la région, les taux de chômage des jeunes garçons restent plus élevés que ceux des filles. Les régions de Niamey et d'Agadez, enregistrent les plus forts taux de chômage avec respectivement 13,9% et 9%. Globalement la branche « agriculture, pêche et sylvicultures » occupe 83,0% des jeunes. La branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques » vient en deuxième position avec 7,8 % des jeunes occupés. On trouve les jeunes occupés dans les autres branches pour des proportions marginales variant entre 0,1% à 2,3%. La répartition des jeunes actifs occupés par grand groupe de métiers laisse apparaître que les jeunes sont en très grande partie des agriculteurs (83,1%), des employés et indépendants du commerce (9,0%) et des artisans et ouvriers (5,2%).

Concernant le cadre de vie des jeunes, la répartition des ménages dirigés par les jeunes selon le statut d'occupation a montré que ces derniers habitent en majorité dans leurs propres maisons. En effet, pour l'ensemble du pays, 74,8 % des ménages dirigés par les jeunes sont propriétaires de leur lieu

d'habitation. Elle est de 82,3% en milieu rural contre 33,6% en milieu urbain. Par ailleurs, 10,4% d'entre eux vivent dans des maisons familiales et 3% sont logés gratuitement.

Quel que soit le milieu de résidence, le type d'habitation le plus dominant est la maison en banco (construction traditionnelle) avec 66,2%, suivie de très loin par les cases (25,3%). Environ 4 ménages dirigés par un jeune sur 5 (76,2%) occupent des unités d'habitation à 1 pièce. Les ménages dirigés par les jeunes qui occupent des unités de 2 à 3 pièces représentent 21,7%. Les unités de 4 à 5 pièces abritant des ménages dirigés par les jeunes (1,8%) et celles de 6 pièces à plus (0,3%) sont marginales.

Au total 2 172 jeunes sans abris ont été recensés dont 24% de jeunes filles. C'est la région Niamey qui comporte la forte proportion de jeunes sans abris avec 42,1% de l'ensemble du pays. Zinder avec 12,7% et Dosso 11,8% viennent respectivement en deuxième et troisième position. Le milieu urbain de Dosso abrite la plus forte proportion (45%) des sans abris de sexe féminin.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU THEME

Chapitres	Libellé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur (%)
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES	Proportion de jeunes (rapport de jeunesse) (15-34 ans)	
	Ensemble	29,20%
	Hommes	28,40%
	Femmes	30,1%
	Urbain	34,7%
	Rural	28,2%
	Taux de croissance intercensitaire 2001-2012 de la population de jeunes (15-24 ans)	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	3,85%
	Hommes	4,16
	Femmes	3,57
	Urbain	4,24
	Rural	3,74
	Taux de fécondité des jeunes (de 15-34 ans)	Valeur de l'indicateur (%)
	15-34 ans	215,4‰
	15-19 ans	133,4‰
	20-24 ans	229,6‰
	25-29 ans	288,8‰
	30-34 ans	264,8‰
	Nombre moyen d'enfants par jeunes femmes (15-34 ans)	2,24
	Proportion de jeunes migrants inter régional	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	9,60%
	Hommes	9,20%
	Femmes	9,90%
Urbain	29,90%	
Rural	4,70%	

Chapitres	Libellé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur (%)
Chapitre 2: Education et alphabétisation des jeunes	Niveau d'instruction	
	Proportion de jeunes avec "Aucun niveau d'instruction"	49%
	Proportion de jeunes avec "Niveau d'éducation Coranique"	16%
	Proportion de jeunes avec "Niveau d'éducation Primaire"	12,90%
	Proportion de jeunes avec "Niveau d'éducation secondaire"	14,20%

Chapitres	Libellé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur (%)
	Proportion de jeunes avec "Niveau d'éducation Supérieur"	1,50%
	Proportion de jeunes avec "Niveau d'éducation Non Formelle (dont cours d'adulte)"	6,40%
	taux de fréquentation des jeunes (15-24 ans)	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	15,70%
	Hommes	20,00%
	Femmes	11,70%
	Urbain	42,40%
	Rural	9,20%
	Taux d'alphabétisation des jeunes (15-34 ans)	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	35,90%
	Urbain	68,7%
	Rural	28,10%
chapitre 3: Participation des jeunes à l'activité économique	Taux d'activité des jeunes de 15-34 ans	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	54,30%
	Hommes	76,30%
	Femmes	34,10%
	Urbain	37,20%
	Rural	58,30%
	Taux de chômage des jeunes de 15-34 ans	Valeur de l'indicateur (%)
	Ensemble	3,40%
	Hommes	4,10%
	Femmes	1,80%
	Urbain	10,80%
	Rural	2,30%

INTRODUCTION

Face aux besoins urgents internationalement reconnus auxquels les jeunes doivent faire face, les pays du monde entier se sont réunis en 1990 puis en 1994 pour arrêter des stratégies visant l'amélioration des conditions de vie des jeunes générations. La Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD) a permis aux pays présents au Caire (Egypte) en 1994, d'adopter un programme demandant à chaque Etat de réaliser les objectifs en matière de maîtrise de la croissance et de la structure de la population relativement à la promotion de la santé, du bien être des adolescents et des jeunes afin de répondre aux besoins des couches vulnérables.

L'organisation des Nations Unies a adopté en 1995 à travers la résolution A/50/728, le Programme d'Action mondiale pour la Jeunesse qui offre un cadre théorique et des directives pratiques devant servir à guider l'action nationale et le soutien international de la jeunesse. A travers les OMD, la prise en compte du développement économique et social pour les jeunes pourrait se concrétiser à travers l'objectif 1 « *Eliminer l'extrême pauvreté et la faim* » en sa cible 2 « *Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif* » et l'objectif 2 à travers sa cible 1 « *d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires* ».

Ainsi, les fora internationaux organisés durant les deux dernières décennies tels que le Plan d'Action en faveur de la jeunesse de Braga (Portugal, 1998), la Déclaration de Lisbonne (Italie) sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse (1998) et la Stratégie de Dakar (Sénégal) pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes (2001) ont tous réaffirmé la nécessité, pour chaque pays, d'inscrire dans son agenda, les questions relatives aux jeunes.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, en sa 50^{ième} session, le Programme d'Action Mondial de la Jeunesse en l'an 2000. Ce programme a identifié plusieurs domaines qui devraient être les priorités des gouvernements dont entre autres l'éducation, l'emploi, la santé, la participation totale et effective de la jeunesse dans la société et dans les prises de décisions.

Le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en septembre 2004 en vue de la réduction durable de la pauvreté et du développement

socioéconomique, sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté a défini un plan d'action pour créer des opportunités d'emplois productifs et décents.

Adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul (Gambie), la Charte Africaine de la Jeunesse (CAJ) détermine un cadre qui permet aux décideurs d'intégrer les questions de la jeunesse dans toutes les politiques et programmes de développement.

Les jeunes de 10-24 ans représentent plus de 296,9 millions ¹ (soit 31 % de la population totale de l'Afrique Subsaharienne) dont 104,1 millions en Afrique de l'Ouest. Ce qui représente des défis énormes pour satisfaire les besoins et la forte demande de cette catégorie de la population en termes de capital humain(éducation et formation), d'emploi, d'insertion socio-économique, de santé et de protection sociale, de sport et de loisirs, d'équité du genre, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de participation citoyenne au développement de leur pays.

L'atteinte des résultats escomptés pour le développement et l'épanouissement des jeunes demandent ainsi des solutions aux enjeux suivants : (i) la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'éducation permanente dans les filières de formations porteuses, (ii) la promotion de l'emploi et l'auto-emploi des jeunes dans divers secteurs de la vie économique, (iii) l'organisation et la mobilisation des jeunes à travers des structures associatives et/ou des ONGs en vue de leur participation citoyenne au développement et enfin (iv) la mise en place d'une gestion optimale des infrastructures socio-éducatives des jeunes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements internationaux, le Gouvernement du Niger a mené en 1992 – 1993 une enquête sur les besoins et aspirations des jeunes ayant débouché sur l'élaboration et l'adoption de la charte et de la déclaration de la politique nationale de la jeunesse. Ce qui a conduit à l'élaboration d'un programme d'action en faveur des jeunes en 1997 – 2001 puis à la définition d'un programme cadre pour la jeunesse 2004 - 2010 et la mise en place d'un conseil national de la jeunesse.

La politique nationale de la jeunesse du Niger s'appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d'un état engagé pour la prospérité, la paix, les droits et le développement social. Le Niger à travers la mise en œuvre de la

¹ Source : Rapport publié par le Population Reference bureau (PRB) avec des données de la Division de la population des Nations unies, World Population Prospects: The 2010 Revision ; Enquêtes démographiques et de santé (Bureaux des statistiques nationales et ICF International)

politique dont l'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale, veut contribuer à clarifier ses préoccupations et sa vision, en développant une éducation adaptée et en soutenant les initiatives d'insertion socio-économique.

Aussi, le Gouvernement du Niger, a - t'il prévu à travers le Programme de Développement Economique et Social 2012-2015 (PDES) plusieurs programmes pour favoriser la réalisation de cette politique.

- ✓ **Programme de Promotion de l'insertion économique des jeunes** qui vise à répondre au défi majeur du chômage et du sous-emploi des jeunes qui constitue à la fois une déperdition de capital humain et un facteur de risque social. Il est préconisé l'adoption d'un programme d'urgence pour la promotion d'emploi des jeunes, et notamment les emplois verts, intégrant tous les Ministères concernés par les questions de jeunesse. Celui-ci devra s'organiser autour de trois mesures phares : (i) l'amélioration de la qualité de la formation des jeunes à travers des contenus plus pratiques et plus en phase avec les besoins socio-économiques de leur milieu ; (ii) une rationalisation, après évaluation de leur impact actuel, des différents dispositifs d'insertion existants et la création d'un système d'incitation des entreprises pour favoriser l'accès aux stages et (iii) des mesures de facilitation concernant la création d'entreprises par les jeunes (accès au crédit, fiscalité).
- ✓ **Programme de Participation des jeunes au développement** qui repose sur l'implication des jeunes dans le développement durable, le volontariat jeunesse et l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision. L'implication des jeunes dans le développement durable est axée sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment la création de brigades/unités organisées autour de quatre domaines d'activités : la salubrité, la restauration des terres, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse, la fabrication et la pose des pavés, la récupération et la transformation des déchets plastiques. De même, il s'agit d'organiser un vaste programme de formation à l'intention des jeunes des mouvements associatifs en vue de renforcer leurs capacités d'intervention auprès des communautés locales.
- ✓ **Programme de gestion du secteur de la jeunesse** qui comporte deux volets. Le premier volet, qui porte sur l'amélioration de la gestion et du pilotage du secteur de la jeunesse, vise à constituer le socle des capacités indispensables pour assurer une mise en œuvre efficace de la PNJ. Le second volet concerne les mécanismes de financement. A

court terme, il s'agira d'abord d'améliorer le taux de consommation des crédits destinés au secteur de la jeunesse, d'assurer une augmentation de la contribution budgétaire de l'Etat et des partenaires au développement en faveur de la jeunesse et de rechercher une participation accrue et mieux ciblée de la société civile et du secteur privé.

D'autres programmes viennent compléter la réalisation de ces objectifs :

- Programme Travail et Emploi
- Programme d'Amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif
- Programme de développement de l'Enseignement Supérieur
- Programme de développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques
- Programme d'actions spécifiques pour les groupes vulnérables
- Programme d'amélioration des conditions de vie des acteurs culturels
- Etc....

Ces différents programmes visent, entre autres, la lutte contre le chômage par la création et la promotion d'emplois en faveur des jeunes, la protection et l'insertion sociale des jeunes en luttant contre les phénomènes de marginalisation et de stigmatisation des jeunes et la promotion d'un cadre de vie décente. Plusieurs programmes et projets ont été initiés par le gouvernement pour promouvoir la jeunesse. Ces programmes sont pris en compte principalement dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) au niveau du programme « Insertion socio- économique des jeune » de l'axe 4 du PDES et du programme « les jeunes sont intégrés dans le circuit économique » (axe 5). Ces efforts sont appuyés par des partenaires techniques et financiers. Des moyens importants ont été investis par le gouvernement dans les actions d'information et de sensibilisation, sur l'éducation et la scolarisation des jeunes filles, l'alphabétisation des femmes, l'amélioration des services de santé des groupes les plus vulnérables et la création d'emplois des jeunes. Plusieurs partenaires et ONGS (L'UNFPA, UNICEF, PNUD, etc.) accompagnent le gouvernement dans ces actions.

La plupart des politiques en faveur des jeunes s'efforcent de définir la notion de jeunes afin de déterminer les principaux bénéficiaires des interventions publiques. Cependant, il n'existe pas de consensus international sur le terme « jeune » et ce qui le sous-entend, ni d'indicateurs nets (comme par exemple les tranches d'âge). Sa définition dépend d'une multitude de facteurs politiques et culturels. L'UNFPA définit la jeunesse comme des personnes appartenant à la tranche d'âge de 15-24 ans.

Afin de produire des indicateurs répondant aux préoccupations nationales, la définition de la jeunesse dans la présente analyse est celle retenue dans le document de la politique nationale de jeunesse à savoir la sous population des personnes âgées de 15-34 ans.

Une population constituée en grande partie de jeunes est un défi majeur, mais également un atout pour le développement économique et social du pays. Défi en termes de formation et d'insertion sur le marché de l'emploi notamment, atout en termes de dividende démographique, et donc de levier de croissance.

Du moment où cette catégorie de la population est l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et de ses partenaires, il s'avère crucial d'avoir des indicateurs fiables et exhaustifs qui puissent éclairer les choix et guider les prises de décisions. De par le fait que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat-2012 permet de quantifier et de mesurer l'évolution de toute la population en général et de la jeunesse en particulier, dans le temps et l'espace, il offre l'opportunité à ce que les politiques à leur intention soient fondées sur des données fiables et actualisées.

A travers ce thème, il sera question de décrire, à l'aide d'indicateurs pertinents calculés avec les données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la situation socio-économique des jeunes au Niger. Il s'agira en particulier d'analyser la composition et la structure de cette catégorie de la population, le niveau d'instruction et d'alphabétisation, leur participation à l'activité économique et leur cadre de vie et d'habitat.

Pour atteindre cet objectif, le rapport est structuré en cinq (5) chapitres. Le chapitre I traite des caractéristiques sociodémographiques des jeunes. L'instruction et les caractéristiques socioculturelles font l'objet du chapitre II. Dans le chapitre III, la participation à l'activité économique des jeunes est analysée. Le cadre de vie et de l'habitat dans lequel vivent les jeunes est traité dans le chapitre IV. Enfin une conclusion clôt l'étude.

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES

Au-delà de la définition tirée de l'étymologie latine du mot jeunesse « juvenis » à savoir « qui n'est pas avancé en âge », il convient de procéder à un examen de ce concept sur la base des considérations nationales. Depuis la ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse par le Niger, le document de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) définit la jeunesse comme la tranche de la population ayant un âge allant de 15-à 34 ans.

Le présent chapitre s'intéresse aux caractéristiques démographiques des jeunes âgés de 15 à 34 ans notamment leur volume et leur répartition spatiale. La structure par sexe et par état matrimonial de ces derniers sera présentée également.

1.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS DES JEUNES A PARTIR DES RGP/H

Sur le plan démographique, la population totale du Niger est passée de 7.248.100habitants en 1988 à 17 138 707 habitants en 2012. Quel que soit le RGPH, cette population se caractérise par une forte proportion de jeunes. Environ deux nigériens sur trois sont jeunes de moins de 25 ans et près d'un tiers (1/3) est âgé de 15 à 24² ans.

Les rapports des RGPH antérieurs à 2012 se sont intéressés au groupe d'âge 15-24 concernant les jeunes. Ainsi, c'est ce groupe d'âge (15-24 ans) qui sera retenu pour l'analyse de l'évolution des effectifs.

De 1988 à 2012, le taux d'accroissement de la population de jeunes (15-24) est passé de 3,78% à 3,85%. En milieu urbain, le taux d'accroissement est plus élevé qu'en milieu rural. Dans le milieu urbain, le taux de croissance annuel moyen est de 4,35% entre 1988-2001 puis de 4,01% pour 2001-2012. Pour le milieu rural, il est passé de 3,65% entre 1988 et 2001 à 3,74% entre 2001-2012.

² L'analyse du thème « Situation socioéconomique des enfants et des jeunes » de 2007, sur les données du RGP/H de 2001, a retenu la tranche de 15-24 ans.

Tableau 1: Evolution des jeunes âgés de 15-24 ans des ménages ordinaires par milieu de résidence et par sexe de 1977 à 2012

		1988	2001		2012	
		Effectif	Effectif	Taux de croit intercensitaire 1988-2001 (%)	Effectif	Taux de croit intercensitaire 2001-2012 (%)
Population totale des jeunes de 15-24 ans	Féminin	667 803	1072396	3,71	1578004	3,57
	Masculin	566 264	925789	3,85	1449936	4,16
	Ensemble	1 234 067	1998185	3,78	3027940	3,85
	RM (%)	84,8	86,3		91,90%	
Urbain	Féminin	111 044	187021	4,09	293371	4,18
	Masculin	103401	186 064	4,62	301854	4,5
	Ensemble	214 445	377 085	4,35	595225	4,24
	RM (%)	93,1	99,5		102,9	
Rural	Féminin	584 944	885 375	3,24	1284633	3,44
	Masculin	434 678	737 725	4,15	1148082	4,1
	Ensemble	1 019 622	1625100	3,65	2432715	3,74
	RM (%)	74,3	83,5		89,4	

Source : Calculé à partir des tableaux

- Rapport d'analyse du thème situation socio-économique des enfants et des jeunes du RGPH de 2001 publié en 2001
- Données du RGPH-2012

1.2 VOLUME ET REPARTITION DES JEUNES EN 2012

La population des jeunes (15 à 34 ans) représente une masse importante de la population totale du Niger. Selon le quatrième recensement de la population et de l'habitat (RGP/H) de 2012, elle s'établit à 4 986 296 jeunes soit 29,1% de la population totale du pays. La population des jeunes est majoritairement féminine avec 52% de femmes contre 48% d'hommes. Elle est aussi extrêmement rurale avec 81% des jeunes qui vivent en milieu rural contre 19% en milieu urbain. Ceci s'explique, entre autres, par le faible niveau d'urbanisation qui caractérise le pays. Le rapport de masculinité est de 92 hommes pour 100 femmes. Il est légèrement plus élevé chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans qui enregistrent un rapport de 92,3 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité varie d'un groupe d'âges de jeunes à un autre. Il est de 92,7 hommes pour 100 femmes pour le groupe d'âge des 15-19 ans contre 94,1 hommes pour 100 femmes pour le groupe des 25-29 ans. Le rapport de masculinité a connu une augmentation entre 2001 et 2012 pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans. Il passe de 86 hommes pour 100 femmes en 2001 à 91,9 hommes pour 100 femmes en 2012.

Tableau 2: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

		Groupe d'âge				Total 15 - 24	Total 15 - 34
		15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34		
Sexe	Masculin	825959	623977	515992	428027	1449936	2393955
	%	48,1%	47,6%	48,5%	47,9%	47,9%	48,0%
	Féminin	891063	686941	548329	466008	1578004	2592341
	%	51,9%	52,4%	51,5%	52,1%	52,1%	52,0%
Rapport de masculinité (%)		92,7%	90,8%	94,1%	91,8%	91,9%	92,3%
Milieu de résidence	Urbain	308404	286821	190834	161993	595225	948052
	%	18,0%	21,9%	17,9%	18,1%	19,7%	19,0%
	Rural	1408618	1024097	873487	732042	2432715	4038244
	%	82,0%	78,1%	82,1%	81,9%	80,3%	81,0%
Effectif		1717022	1310918	1064321	894035	3027940	4986296

1.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DES JEUNES

Le tableau ci dessous fait ressortir que la population des jeunes est inégalement répartie selon les régions. La région de Zinder se place en tête du peloton avec 20,6% de la population des jeunes, suivie de la région de Tahoua avec 18,7% et celle de Maradi avec 18,5%. La région d'Agadez, avec 3,0%, accueille le moins de jeunes, suivie de la région de Diffa avec 3,3% et Niamey (7,4%). Les régions de Dosso (12,2%) et de Tillabéry (16,2%) occupent des position intermédiaires. Cette répartition suit, à peu de chose près, celle de la population dans son ensemble

Les jeunes vivants dans les centres urbains restent concentrés à Niamey (37,5%), les centres urbains de la région de Maradi (14,5%) et ceux de la région de Zinder (13,8%). Ces trois régions accueillent 2 jeunes sur 3 vivant en milieu urbain. Les régions de Diffa, de Tillabéry et de Dosso enregistrent les plus faibles proportions de jeunes « urbains » avec respectivement 3,0%, 6,0% et 6,8%.

Le milieu rural abrite une très grande partie de la population des jeunes quelle que soit la région sauf pour la région d'Agadez où 49,8% des jeunes vivent en milieu urbain. En effet, un peu plus de 4 jeunes sur 5 vivent en milieu rural dans les régions de Diffa (83%) et de Maradi (85,1%) et environ 9 jeunes sur 10 pour les régions de Tillabéry, de Dosso, de Tahoua et de Zinder. Ceci s'explique par le faible niveau d'urbanisation du pays. Il faut souligner que la situation particulière d'Agadez est aussi liée au niveau d'urbanisation relativement élevé (49%).

Tableau 3: Répartition(%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence et le sexe.

Région	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble	Rapport de masculinité
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin		
Agadez	8,0%	1,9%	3,1%	3,0%	3,0%	97%
Diffa	3,0%	3,4%	3,3%	3,3%	3,3%	93%
Dosso	6,8%	13,5%	12,4%	12,1%	12,2%	95%
Maradi	14,5%	19,5%	18,1%	18,9%	18,5%	89%
Tahoua	10,4%	20,6%	17,6%	19,6%	18,7%	83%
Tillabéry	6,0%	18,5%	16,2%	16,1%	16,2%	93%
Zinder	13,8%	22,2%	21,6%	19,8%	20,6%	101%
Niamey	37,5%	0,4%	7,6%	7,2%	7,4%	98%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	92%

1.4. LIEN DE PARENTE DES JEUNES AVEC LE CHEF DE MENAGE

L'analyse de la structure de la population jeune suivant le lien de parenté fait ressortir une dominance des « Fils/Fille » du chef de ménage. En effet, 31,7% des jeunes résidant dans les ménages ordinaires ont le statut de « Fils/Fille » du chef de ménage lors du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGP/H-2012). Seulement 16,0% des jeunes sont des chefs de ménages. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (16,7%) qu'en milieu urbain (12,9%). Il ressort également que le statut de chef de ménage jeune est plus masculin (30,6%) que féminin (2,5%). Par contre, les conjoints (époux/ses) sont principalement des femmes (57,3) presque jamais des hommes (0,1%).

Tableau 4: Répartition (%) des jeunes par le lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
CM (Chef de Ménage)	23,4	2,4	12,9	32,3	2,6	16,7	30,6	2,5	16
EP (Epoux/Epouses)	0,1	46	23	0,2	59,9	31,5	0,1	57,3	29,9
FF (Fils/Fille)	49,2	32,6	40,9	46,7	13,9	29,5	47,2	17,3	31,7
PM (Père/Mère)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PF (Petit fils/Petite fille)	2,7	2,4	2,5	1,6	1	1,3	1,8	1,3	1,5
FS (Frère/Sœur)	4,2	1,7	3	6,4	1,3	3,7	6	1,4	3,6
NN (Neveux/Nièce)	8,3	6	7,1	8,4	3,4	5,8	8,4	3,8	6
AP (Autres Parents)	7,7	7,2	7,5	3,5	15,9	10	4,3	14,4	9,5
SP (Sans lien de parenté)	4,3	1,7	3	1	2	1,5	1,6	1,9	1,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1.5. TYPOLOGIE DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES

Le RGP/H de 2012 a défini le ménage en rapport avec la façon dont les personnes s'associent pour pouvoir individuellement ou collectivement satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ainsi, le ménage ordinaire est l'ensemble des personnes apparentées ou non qui habituellement vivent dans un même logement, partagent le repas préparé sur le même feu, gèrent en commun tout ou une partie de leurs ressources et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage.

On distingue deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif. Il existe plusieurs types de ménages ordinaires selon les liens entre les personnes vivant dans ces ménages. Dans le cadre de la présente étude, la typologie suivante est retenue :

- ❖ Le ménage non familial de type 1 dans lequel vivent, ensemble, des personnes qui n'ont aucun lien de parenté ;
- ❖ Le ménage unipersonnel constitué d'une seule personne ;
- ❖ Le ménage nucléaire simple dans lequel on retrouve un couple avec ou sans enfant ;
- ❖ Le ménage nucléaire polygame dans lequel on retrouve le mari avec deux ou plusieurs épouses ayant ou pas d'enfants ;
- ❖ Le ménage monoparental simple composé uniquement du chef de ménage et de ses enfants ;
- ❖ Le ménage nucléaire élargi composé d'un couple avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté avec ledit couple ;
- ❖ Le ménage monoparental élargi comprenant le chef de ménage, ses enfants et d'autres personnes ayant ou pas de lien de parenté avec le chef de ménage ;
- ❖ Le ménage polygame élargi composé du chef de ménage et de ses épouses avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté ou non avec le chef de ménage ;
- ❖ Le ménage non familial de type 2 comprenant le chef de ménage sans la présence de l'épouse/époux et des enfants mais vivant avec des personnes ayant un lien de parenté avec ce chef de ménage.

1.5.1. TYPOLOGIE DES MENAGES SELON L'AGE DU JEUNE CHEF DE MENAGE

Les ménages dirigés par des jeunes sont au nombre de 731 868, soit 30,2% de l'ensemble des ménages. Parmi les jeunes chefs de ménages, ceux qui dirigent des ménages nucléaires simples sont les plus nombreux. Ils sont un peu plus de 2 jeunes chefs de ménage sur 5 à être à la tête de ce type de ménage (42,7%). Les jeunes chefs de « ménages nucléaires élargis » représentent 28,9%. Les jeunes chefs de ménage « polygame élargi » et « nucléaire polygame » sont non négligeables, ils représentent respectivement 9% et 8,6%. La proportion des jeunes chefs de ménages non familiaux, ménages nucléaires polygames, ménages monoparental étendu reste marginale. Dans l'ensemble des ménage au niveau national, ce sont les ménages « nucléaire élargi » qui sont les plus nombreuses (60,3%) suivi des ménages de « polygame élargi » (19,3%) puis des ménages « Non familial de type 2 » (8,2%).

Tableau 5: Répartition (%) des ménages dirigés par les jeunes par la typologie et selon le groupe d'âge

Typologie	15 - 19	20- 24	25 - 29	30 -34	Total 15-24	Total 15-34
Ménage Non Familial de type 1	0,6	0,8	0,8	0,4	0,7	0,7
Ménage Unipersonnel	1,8	1,2	1,6	1,1	1,5	1,4
Ménage Nucléaire Simple	35,9	41,7	46,5	47,3	38,8	42,7
Ménage Nucléaire Polygame	7,9	8,2	8,4	10,2	8,0	8,6
Ménage Monoparental Simple	1,6	2,3	2,9	3,3	1,9	2,5
Ménage Nucléaire Elargi	34	29,9	26,3	24,9	31,9	28,9
Ménage Monoparental Elargi	3,8	3,6	3,3	3,3	3,7	3,5
Ménage Polygame Elargi	10,8	9,2	7,8	8	10,0	9
Ménage Non Familial de type 2	3,7	3	2,4	1,4	3,3	2,6
Total	100	100	100	100	100	100

1.5.2. TYPOLOGIE DES MENAGES SELON LE SEXE DU JEUNE CHEF DE MENAGE

Le Tableau 06 montre une prédominance des jeunes hommes chefs de ménages sur les jeunes femmes chefs de ménage. En effet, 9 jeunes chefs de ménage sur 10 sont des hommes. Toutefois, des disparités existent suivant le type de ménage. Les jeunes chefs des ménages monoparentaux (simple ou étendu) sont entièrement de sexe féminin (100%). Par contre, les chefs de ménages polygames et de ménages nucléaires sont globalement du sexe masculin.

Tableau 6: Répartition (%) des ménages dirigés par les jeunes par la typologie et selon le sexe

Typologie	Masculin	Féminin
Ménage Non Familial de type I	0,6%	0,1%
Ménage Unipersonnel	0,9%	0,3%
Ménage Nucléaire simple	40,5%	37,3%
Ménage Nucléaire Polygame	8,6%	10,5%
Ménage Monoparental Simple	3,1%	4,3%
Ménage Nucléaire Elargi	30,4%	30,1%
Ménage Monoparental Elargi	3,9%	4,8%
Ménage Polygame élargi	9,5%	10,9%
Ménage Non Familial de type I	2,5%	1,7%
Ensemble	100%	100%

1.6. SITUATION MATRIMONIALE ET FECONDITE DES JEUNES

L'étude de l'état matrimonial permet de cerner si, à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques. Au Niger, le célibat définitif est très faible et en général involontaire (notamment en cas d'handicap lourd). Quant à la fécondité, elle demeure élevée au Niger. D'après les résultats de l'Enquête Démographique de Santé à Indicateur Multiple (EDSN/MICs 2012), chaque femme donne naissance, en moyenne, à 7,6 enfants durant sa vie féconde. Il s'agit dans cette section d'analyser la fécondité et l'état matrimonial des jeunes de 15-34 ans.

1.6.1. ETAT MATRIMONIAL DES JEUNES

Le tableau 7 ci-après donne la répartition des jeunes par groupe d'âge et selon l'état matrimonial. Il en ressort que la population des jeunes est dominée par les jeunes mariés et les jeunes célibataires. En effet, 3 jeunes sur 5 sont des mariés (mariés monogames et polygames) et un peu plus du tiers (1/3) sont encore célibataires. Les situations de divorce et de veuvage ne sont pas fréquentes chez les jeunes avec des niveaux respectifs de 1,6% et 0,6% de la population totale «jeune». Il ressort également que 0,1% des jeunes vivent d'autres formes d'union (union libre).

Ces statistiques cachent des disparités selon le groupe d'âge de jeunes. La proportion des jeunes mariés augmente fortement avec l'âge. Elle passe de 42,8% chez les 15-19 ans à 90,9% chez les 30-34 ans. A l'inverse, une baisse importante du niveau de célibat est observée avec l'âge. Les jeunes

célibataires représentent 55,5% chez les 15-19 ans contre 6,1% chez les 30-34 ans.

Tableau 7: Répartition de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon l'état matrimonial

Groupes d'âges	Etat matrimonial					Ensemble
	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé(e)	Autre union	
15 - 19 ans	55,5	42,8	0,3	1,3	0,1	100
20 - 24 ans	43,0	54,8	0,5	1,6	0,1	100
25 - 29 ans	14,8	82,5	0,7	2,0	0,1	100
30 - 34 ans	6,1	90,9	1,0	2,0	0,1	100
15 - 24 ans	49,7	48,4	0,4	1,4	0,1	100
15 - 34 ans	34,5	63,2	0,6	1,6	0,1	100

Le tableau 8 présente l'état matrimonial des jeunes par sexe et par milieu de résidence. Il ressort de ce tableau que chez les jeunes nigériens, le mariage est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes, seulement 47,3% sont mariées contre 75,6% chez les femmes. Par conséquent, le célibat est plus observé chez les premiers que chez les secondes. En effet, 1 homme sur 2 est célibataire contre 1 femme sur 5. Ceci s'explique par une réalité culturelle, toujours dominée par les traditions et la religion, qui veut que l'homme ne se marie que quand il peut supporter la charge de la famille alors que les filles peuvent se marier dès qu'elles atteignent l'âge nubile. Quel que soit le sexe, la proportion de divorce et de veuvage reste marginale chez les jeunes au Niger. Le divorce est plus observé chez les femmes (2,1%) que chez les hommes (1,1%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que le mariage est plus courant en zone rurale qu'en zone urbaine. En milieu rural, 67,2% des jeunes sont mariés alors qu'ils ne sont seulement que 39,6% en milieu urbain. Quant aux jeunes célibataires, ils sont plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural. Environ 3 jeunes sur 5 sont célibataires en zone urbaine contre 3 jeunes sur 10 en zone rurale. Cela s'explique par le fait que les femmes se marient relativement très jeunes en milieu rural, mais aussi par le niveau élevé du coût de la vie dans les centres urbains notamment pour le logement, le transport, la santé. Le divorce et le veuvage se situent à des niveaux très bas quel que soit le milieu.

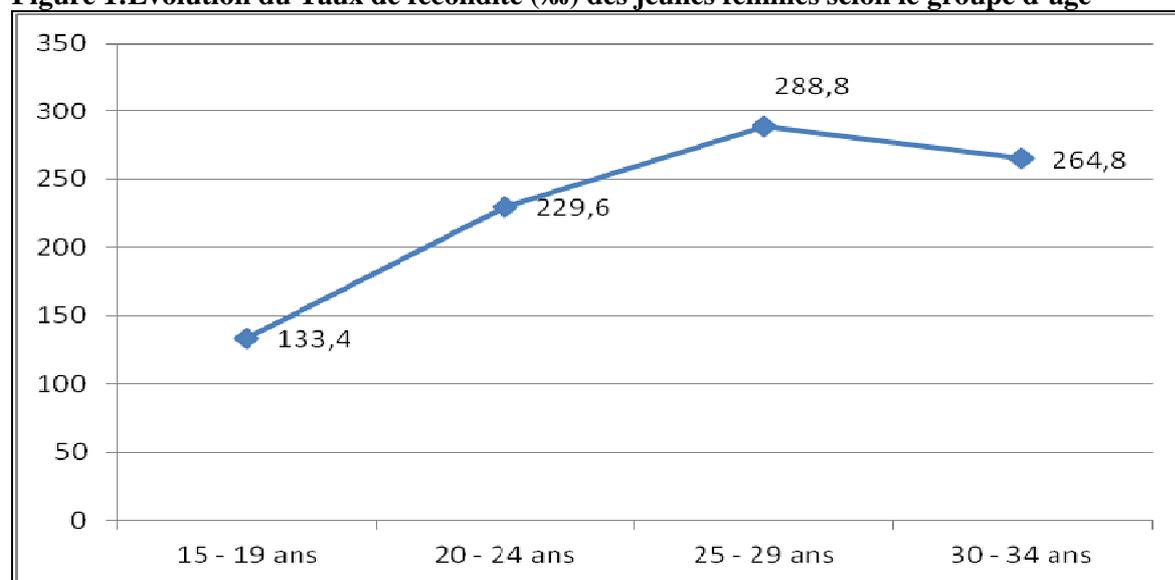
Tableau 8: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires selon l'état matrimonial par sexe et par milieu de résidence

		Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé(e)	Autre union	Ensemble
Sexe	Masculin	51,2%	47,3%	0,4%	1,1%	0,0%	100%
	Féminin	21,6%	75,6%	0,7%	2,1%	0,0%	100%
Milieu de résidence	Urbain	58,0%	39,6%	0,5%	1,9%	0,1%	100%
	Rural	30,6%	67,2%	0,5%	1,6%	0,0%	100%
Ensemble		35,8%	62,0%	0,5%	1,6%	0,0%	100%

1.6.2. FECONDITE DES JEUNES FEMMES

Le Taux Global de Fécondité G (TGF) indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois pour 1 000 femmes en âge de procréer (15-49 ans). La présente étude porte sur les jeunes femmes (15-34 ans). Il ressort des données du 4^{ème} RGP/H de 2012 que le taux de fécondité des jeunes femmes est de 215,4‰. Ce taux augmente avec l'âge. Il est de 133,4‰ chez les femmes âgées de 15 à 19 ans, 288,8‰ chez les 25-30 ans et 264,8‰ chez les 30-34 ans.

Figure 1: Evolution du Taux de fécondité (%) des jeunes femmes selon le groupe d'âge



Le Tableau 9 présente les naissances vivantes totales ainsi que le nombre moyen d'enfants par jeune femme selon le groupe d'âge. Le nombre moyen d'enfants, chez les jeunes femmes, est de 2,24. Ce nombre cache des disparités entre les groupes d'âges. En effet, le nombre moyen d'enfants évolue avec l'âge. Il est d'environ 0,6 enfant chez les femmes âgées de 15 à 19 ans contre 4,7 enfants pour les 30-34 ans.

Tableau 9: Répartition des naissances encore en vie et le nombre moyen d'enfants par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Enfant nés vivants totales	Nombre moyen d'enfants
15 – 19	586228	0,66
20 – 24	1248862	1,82
25 – 29	1792736	3,27
30 - 34	2187016	4,69
Ensemble 15 - 24	1835090	1,16
Ensemble 15 - 34	5814842	2,24

1. 7. MIGRATION DES JEUNES

Dans les études économiques, les auteurs s'attachent principalement à appréhender et hiérarchiser les différents motifs ou paramètres qui peuvent expliquer la mobilité spatiale des personnes. La quête d'un meilleur revenu figure comme la première explication de l'effort de migration. Pour autant, cela n'épuise pas les nombreuses autres raisons pouvant influencer les personnes dans leur décision de migrer. La recherche d'un cadre de vie plus agréable, d'un climat plus clément, un rapprochement familial sont autant de motifs susceptibles de renforcer le choix de migration. L'attachement à ses origines, la présence d'enfants, la crainte de perte du capital social peuvent, tout au contraire, contraindre la migration.

En outre, certains facteurs pèsent plus que d'autres selon la période du cycle de vie de l'individu. En particulier, la recherche d'emploi ou de salaires plus élevés apparaît être la motivation principale des individus actifs (Greenwood 1997).

On distingue traditionnellement deux types de migration ; celle qui concerne les déplacements à l'intérieur d'un pays, la migration interne, et celle qui concerne les déplacements à l'extérieur du pays, la migration internationale.

Le 4^{ème} RGP/H de 2012 a pris en compte le phénomène de migration des populations nigériennes. La migration a été abordée à deux (2) niveaux : la migration interrégionale et la migration interdépartementale. Le premier niveau traite des mouvements des populations entre les régions du pays et le second aborde les déplacements entre les départements. Dans ce thème, c'est la migration en termes de changement de département de naissance qui est analysée. Il s'agit plus précisément de la migration durée de vie, c'est-à-dire des personnes qui vivent dans un lieu différent de leur lieu de

naissance. Pour une analyse plus détaillée de la migration, l'on pourra se référer au thème traitant spécifiquement de ce sujet.

1.7.1. REPARTITION SPATIALE DES JEUNES SELON LE STATUT MIGRATOIRE

Il ressort du Tableau 10 que la migration interne des jeunes n'est pas assez fréquente. Au niveau national, environ 1 jeune sur 10 a connu ce phénomène. Cette proportion cache des disparités entre les régions. Les régions de Niamey et d'Agadez enregistrent d'importants flux migratoires avec respectivement 35,8% et 23,1% de leur population « jeune ». En effet, ces régions constituent des pôles d'attraction des jeunes nigériens. Niamey est la capitale du pays et concentre les institutions étatiques et éducatives. La région d'Agadez, avec les mines d'uranium et de charbon, accueille également les jeunes (ouvriers, ingénieurs, cadres) qui espèrent faire fortune. Par contre, les régions de Zinder, de Tahoua et Maradi connaissent peu de mouvements migratoires chez les jeunes. Elles enregistrent, respectivement, 5,6%, 6,3% et 6,7% de jeunes migrants. Les régions de Diffa (10,2%), de Tillabéry (8,6%) et de Dosso (7,8%) occupent des positions intermédiaires.

L'analyse par milieu révèle que les villes ont le plus fort taux de jeunes migrants (près de 30%), alors que le milieu rural n'en compte que 4,7%. Quelle que soit la région, la suprématie du milieu urbain se maintient, avec des proportions variant de 37% dans la partie urbaine de Niamey à 19% dans celle de Zinder. En milieu rural, la part des migrants plafonne à 10% (dans la partie rurale de Niamey), avec toujours Zinder fermant la marche (3,6%).

Tableau 10: Proportion (%) de migrants parmi les jeunes de 15-34 ans selon la région et par milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
AGADEZ	35,4	6,2	23,1
DIFFA	28,8	6	10,2
DOSSO	32,9	4,8	7,8
MARADI	21,4	4,1	6,7
TAHOUA	26,6	3,8	6,3
TILLABERI	27,6	7,1	8,6
ZINDER	19	3,6	5,6
NIAMEY	36,9	9,9	35,8
ENSEMBLE	29,9	4,7	9,6

1.7.2. MIGRATION DES JEUNES SELON LE SEXE

Vue sous l'angle du genre, la migration est un phénomène aussi bien masculin que féminin.

En effet, la proportion de jeunes migrantes s'élève à 9,9% chez les jeunes femmes, contre 9,2% chez les jeunes hommes. La légère différence observée en faveur des femmes s'explique essentiellement par le fait qu'elles sont plus souvent migrantes en milieu rural (5,3%) que les hommes (4%). En milieu urbain par contre, les deux catégories ont des taux de migrants équivalents (30%).

Tableau 11: proportion (%) de jeunes migrants parmi les 15-34 ans selon le milieu de résidence et le sexe

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	29,8	30	29,9
Rural	4	5,3	4,7
Ensemble	9,2	9,9	9,6

1.8. SURVIE DES PARENTS

Des questions sur la survie des parents des membres des ménages ont été posées lors du 4^{ième} RGP/H-2012. Les résultats de la survie des parents des jeunes de 15-34 ans sont consignés dans le tableau ci-dessus. Il ressort que 1 401 944 jeunes ont, au moins, un des parents qui est décédé. Plus de 11 jeunes sur 100 ont perdu leurs mères et 22 jeunes sur 100 ont perdu leurs pères et 5 jeunes sur 100 ont perdu les deux parents. Il existe des disparités selon le groupe d'âge. Le décès du père ou de la mère du jeune augmente avec l'âge du jeune. En effet, pour ce qui concerne la survie de la mère, chez les 15-19 ans 7,1% ont leurs mères décédées, 14% chez les 25-29 ans et 20,7% chez les 30-34 ans. On observe cette évolution pour ce qui est de la survie du père dans des proportions plus importantes que celles de la survie de la mère. En effet, chez les 15-19 ans 12,8% ont leurs pères décédés, 27,2% chez les 25-29 ans et 38,7% chez les 30-34 ans.

Tableau 12: Répartition des jeunes des ménages ordinaires selon la survie des parents et selon le groupe d'âge

	Groupes d'âge jeunes				
	15 - 19 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	Total
Mère survivante / père décédé	10,4%	14,4%	20,6%	26,4%	16,5%
Mère décédée / père survivant	4,7%	5,9%	7,4%	8,4%	6,3%
Père et mère décédés	2,4%	3,6%	6,6%	12,3%	5,4%
Parents en vie	82,1%	75,8%	65,0%	52,6%	71,5%
Statut non connu	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

1.9. PREVALENCE DU HANDICAP CHEZ LES JEUNES

L'ordonnance 93-012 du 02 mars 1993, fixant les règles minimales relatives à la protection des personnes handicapées, définit la personne handicapée, comme celle qui se trouve dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou collective normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, de ses capacités physiques, sensorielles ou mentales.

Le handicap est donc fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement. Il surgit lorsque ces personnes rencontrent des obstacles culturels, matériels ou sociaux. Le handicap réside donc dans la perte ou la limitation des possibilités de participer sur un pied d'égalité, avec les autres individus, à la vie de la communauté.

Partant de ces définitions, on peut considérer comme handicapée, toute personne incapable de réaliser les activités jugées normales à son âge et dans son environnement socioéconomique.

A l'instar du recensement général de la population et de l'habitat de 2001, celui de 2012 attribue le terme « handicapé » aux individus présentant une déficience physique et/ou mentale qui peut être congénitale ou acquise. Ce sont notamment : les aveugles ; les sourds ; les muets ; les handicapés des membres supérieurs ; les handicapés des membres inférieurs ; les personnes qui présentent un déficit mental ; les lépreux.

La présence de handicap persiste encore dans la population nigérienne en particulier chez les jeunes. Le handicap est aussi présent chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. Le 4^{ème} RGP/H de 2012 a dénombré 104 986 jeunes femmes handicapées et 103 819 jeunes hommes handicapés. Ce phénomène est plus présent en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 45 291 cas de handicaps sont détectés chez les jeunes des centres urbains contre 163 514 cas chez les jeunes ruraux. Au niveau national, le handicap physique est plus dominant avec 0,3% de la population totale des jeunes, suivi des aveugles et malvoyants (0,2%) et du handicap mental (0,2%). Les cas de muets et de lépreux restent dans des niveaux marginaux.

Tableau 13: Répartition des jeunes des ménages ordinaires selon la situation dans le handicap par sexe et par milieu de résidence

Handicap	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Sans handicap	95,7	96	95,3	96	95,9
Aveugle/Malvoyant	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Sourd/ Malentendant	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Muet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Handicapé physique	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Handicapé mental	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Lépreux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre handicap	3,3	3,4	3,9	3,2	3,3
Total	100	100	100	100	100

CONCLUSION PARTIELLE

Le taux d'accroissement de la population de jeunes (15-24) est passé de 3,78% à 3,85% de 1988 à 2012. La population des jeunes est majoritairement féminine avec 52% de femmes contre 48% d'hommes. Elle est aussi extrêmement rurale avec 81% des jeunes qui vivent en milieu rural contre 19% en milieu urbain. La région de Zinder se place en tête du peleton avec 20,6% de la population des jeunes, suivie de la région de Tahoua avec 18,7% et celle de Maradi avec 18,5%.

La structure de la population jeune suivant le lien de parenté avec le chef de ménage a fait ressortir une dominance des « Fils/Fille » du chef de ménage. En effet, 31,7% des jeunes résidant dans les ménages ordinaires ont le statut de « Fils/Fille » du chef de ménage. Il ressort également que le statut de chef de ménage jeune est plus masculin (30,6%) que féminin (2,5%).

Sur 5 jeunes les 3 sont mariés (mariés monogames et polygames) et un peu plus du tiers (1/3) sont encore célibataires. Sur 10 chefs de ménage jeunes, les 9 sont des hommes. Les jeunes chefs de « ménages nucléaires simples » sont les plus nombreux (42,7%). Les jeunes chefs de « ménages nucléaires élargis » représentent 28,9%.

Le taux de fécondité des jeunes femmes est de 215,4‰. Ce taux augmente avec l'âge. Il est de 133,4‰ chez les femmes âgées de 15 à 19 ans, 288,8‰ chez les 25-30 ans et 264,8‰ chez les 30-34 ans.

Environ un (1) jeune sur dix (10) ne réside pas dans sa région de naissance. Les régions de Niamey et d'Agadez enregistrent les plus grands flux migratoires. Aussi, les villes ont le plus fort taux de jeunes migrants (près de 30%), alors que le milieu rural n'en compte que 4,7%.

CHAPITRE II : EDUCATION ET ALPHABETISATION DES JEUNES

L'instruction de la population et surtout celui des jeunes est un déterminant des conditions de vie des ménages et de réussite socioéconomique. Il influence les chances en matière de l'accès à certains emplois surtout (formels), les comportements en matière de fécondité, de santé, d'hygiène et de nutrition. Elle influe sur la scolarisation des autres membres du ménage en particulier les enfants. Le niveau d'instruction désigne le dernier niveau d'études le plus élevé auquel une personne est parvenue dans le système d'enseignement du pays où elle a fait ses études. Dans ce sens, des efforts importants ont été mis en œuvre par le gouvernement particulièrement avec la création d'universités et des écoles professionnelles dans les chefs lieu des régions.

Les sections ci-après présentent le niveau d'instruction, la scolarisation, l'alphabétisation des jeunes à partir des données du RGPH-2012.

2.1. INSTRUCTION DES JEUNES PAR GROUPE D'AGE

Des questions sur le niveau d'instruction ont été posées pour toute la population résidente des trois ans et plus pour appréhender cet indicateur.

Le tableau 15 donne la répartition de la population des jeunes par niveau d'instruction selon le sexe. Il ressort qu'au Niger, près de la moitié (49,0%) de la population « jeune » n'a aucun niveau d'instruction. Ce fort taux de non instruits cache des disparités entre les groupes d'âge des jeunes. Il est, en effet, de 41,7% pour le groupe des 20–24 ans et 54,0% pour les 30–34 ans.

L'école coranique regorge une importante partie de la population des jeunes. Elle représente la deuxième masse de jeunes derrière les sans niveau. En effet, environ 1 jeune sur 6 est instruit dans une école coranique. Il faut noter que les medersas ne font pas partie de l'école coranique. Le niveau primaire occupe la troisième place avec 12,9% des jeunes. Il renferme des disparités entre les groupes d'âge. Il est de 17,2% pour les 15-19 ans et 9,9% pour les 30-34 ans.

Le poids des jeunes ayant le niveau collège est faible. Ils représentent 11,9% de la population « jeune » en 2012. Là aussi, des disparités existent entre les groupes d'âge. Il est de 23,% pour le groupe des 20-24 ans contre 4,9% pour les jeunes de 30 à 34 ans. Par contre, l'enseignement supérieur est très peu fréquenté par les jeunes.

Seulement 1,5% des jeunes arrivent à poursuivre des études supérieures. La déperdition scolaire, les faibles taux de réussite au BAC et dans les cycles inférieurs, l'insuffisance des infrastructures universitaires d'accueil (une seule université dans tout le pays jusqu'en 2008), le coût des études supérieures sont les principaux obstacles pour les jeunes qui envisagent des études post baccalauréat. En effet, l'Université Abdou Moumouni de Niamey, qui reste la première destination des bacheliers, ne dispose que d'une capacité d'accueil très limitée par rapport aux besoins.

Dans une proportion non négligeable, des jeunes ont bénéficié de l'éducation non formelle. Cette dernière catégorie renferme également les cours dispensés aux adultes. Ainsi, 6,4% des jeunes ont reçu une éducation non formelle. Cette proportion varie d'un groupe d'âges de jeunes à un autre. Elle est de 3,6% pour les 15-24 ans contre 11,0% pour les 25-29 ans et 10,5% chez les 30-34 ans.

Tableau 14: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par niveau d'instruction selon le groupe d'âge

Niveau d'instruction	Groupe d'âge des jeunes					
	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	Total	Total
					15 - 24 ans	15 - 34 ans
Aucun Niveau	50,7	41,7	52,2	54	46,5	49
Ecole Coranique	16,8	13,4	17	17,3	15,2	16
Primaire	17,2	11,9	10,4	9,9	14,7	12,9
Enseignement Secondaire 1	9,7	23,7	5,2	4,9	16,3	11,9
Enseignement Secondaire 2	1,8	3,6	2	1,3	2,7	2,3
Enseignement Supérieur	0,2	2,1	2,1	2	1,1	1,5
Education Non Formelle (dont cours d'adulte)	3,6	3,6	11	10,5	3,6	6,4
Total	100	100	100	100	100	100

2.2. INSTRUCTION DES JEUNES PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR SEXE

Le tableau 16 indique que le manque d'instruction est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, environ 3 jeunes sur 5, en milieu rural, sont sans niveau d'instruction contre 1 jeune sur 5 en milieu urbain. Ceci pourrait être le résultat d'une insuffisance voir même l'absence d'établissements d'enseignement dans les zones rurales. La longue distance à parcourir pour atteindre l'école, l'absence de programme de sensibilisation des populations de ces zones sur la nécessité et le bien fait de l'éducation dans la société concourent également à expliquer ces résultats.

L'école conventionnelle est plus fréquentée par les jeunes urbains que les ruraux. Au niveau de l'instruction primaire, 21,6% des jeunes ont déclaré avoir ce niveau en milieu urbain contre 10,9% en milieu rural. Pour le secondaire, l'écart est très énorme. Les proportions sont respectivement de 29,3% et 7,7% pour le niveau collège et de 8,2% et 0,8% pour le niveau lycée. Cette situation résulte d'un nombre insuffisant d'établissements d'enseignement secondaire. Après l'obtention du CFEPD ou du BEPC, l'élève doit parcourir, chaque jour, des kilomètres afin d'atteindre son établissement. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il ressort que très peu de jeunes nigériens arrivent à poursuivre des études post baccalauréat et ce quel que soit le milieu de résidence. Seulement 4,7% des jeunes en zone urbaine et 0,7% en zone rurale sont concernés.

Les jeunes ruraux sont légèrement plus tournés vers l'école coranique (16,8%) que ceux du milieu urbain (12,5%). L'instruction par l'école non conventionnelle, qui inclue les cours d'adulte, est aussi observée chez les jeunes. Ainsi, 4,7% des jeunes en milieu urbain et 6,8% en milieu rural sont enregistrés à ce niveau.

L'analyse selon le sexe montre que l'absence d'instruction est plus féminine que masculine. Les jeunes femmes sans niveau d'instruction représentent 58,7% contre 38,5% chez les jeunes hommes. Qu'il s'agisse de l'éducation formelle ou celle non formelle, la proportion chez les hommes est plus importante que chez les femmes. En effet, 14,8% des hommes et 9,3% chez les femmes ont un niveau collège contre 2,9% et 1,7% pour le niveau lycée. Quel que soit le sexe, la poursuite des études supérieures est très marginale. Seuls 1,7% des hommes et 1,2% des femmes ont un niveau d'études supérieures.

Tableau 15: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Aucun Niveau	18,9	56,2	38,5	58,7	49,0
Ecole Coranique	12,5	16,8	18,3	13,9	16,0
Primaire	21,6	10,9	15,3	10,7	12,9
Enseignement Secondaire 1	29,3	7,7	14,8	9,3	11,9
Enseignement Secondaire 2	8,2	0,8	2,9	1,7	2,3
Enseignement Supérieur	4,8	0,7	1,7	1,2	1,4
Education Non Formelle (dont cours d'adulte)	4,7	6,8	8,5	4,4	6,4
Total	100	100	100	100	100

2.3. SCOLARISATION ET FREQUENTATION SCOLAIRE DES JEUNES AU MOMENT DU RGPH

La fréquentation scolaire porte sur les jeunes âgés de 15 ans à 24 ans. En effet, au Niger, les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont censés être inscrits au moins au secondaire, respectivement en classe 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ere} et terminale. Ceux de 20 ans à 24 ans devraient poursuivre des études supérieures. Ici, il s'agit de déterminer la proportion des jeunes inscrits à ces niveaux d'enseignement dans l'ensemble de ceux qui sont censés y être.

Le Tableau 17 montre que le taux de fréquentation scolaire des jeunes reste très faible. Il est de 15,7%. Ce taux cache des disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, 4 jeunes sur 10 (42,4%) sont inscrits contre seulement 1 jeune sur 10 (9,2%) en milieu rural. Environ 2 jeunes garçons sur 10 sont inscrits à l'école contre 1 jeune fille sur 10.

Des disparités existent également selon l'âge. En effet, seulement 14,6% des 15-19 ans sont inscrits à l'école et 17,1% pour les 20-24 ans. Quel que soit le niveau scolaire, des disparités existent entre les milieux urbain et rural d'un côté et entre les hommes et les femmes de l'autre côté.

Tableau 16: Taux de fréquentation scolaire (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
15-19 ans	39,2%	9,2%	18,6%	10,8%	14,6%
20-24 ans	45,8%	9,1%	21,9%	12,8%	17,1%
Ensemble 15-24 ans	42,4%	9,2%	20,0%	11,7%	15,7%

2.3.3 FREQUENTATION SCOLAIRE DES JEUNES SELON LA REGION

Il ressort du tableau 18 que le taux de fréquentation des jeunes actuellement inscrits à l'école formelle reste faible quelle que soit la région. La région de Niamey enregistre le plus fort taux avec 44,6% de ses jeunes qui sont scolarisés. Elle est suivie de la région d'Agadez (21,7%), de Dosso (17,1%) et de Maradi (16,9%). Le taux le plus critique est observé pour la région de Tahoua avec 2,0% seulement des jeunes de 15-24 ans qui sont inscrits à l'école. Les régions de Tillabéry (10,2%), de Diffa (10,8%) et de Zinder (11,6%) ont chacune seulement 1 jeune inscrit sur 10. Ces taux cachent des disparités selon l'âge. En effet, quel que soit la région, le 17-19 ans enregistre les taux les plus bas. A

l'inverse, les 20-24 ans ont les taux les plus élevés dans presque toutes les régions.

Tableau 17: Taux de fréquentation scolaire (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par région selon le niveau de scolarisation

Région	15-16 ans	17-19 ans	20-24 ans	Total 15-24 ans
Agadez	22,9	18,7	23,4	21,7
Diffa	11,1	9,2	11,9	10,8
Dosso	17,4	14,6	18,8	17,1
Maradi	18,5	15,3	17,3	16,9
Tahoua	2,3	1,5	2,2	2,0
Tillabéry	10,8	8,7	10,9	10,2
Zinder	13,4	8,5	12,8	11,6
Niamey	42,3	38,4	50,2	44,6
NIGER	16,3	13,1	16,9	15,7

2.4. ALPHABETISATION DES JEUNES

Selon le 4^{ième} RGP/H-2012, une personne alphabétisée est une personne capable à la fois de lire, écrire et comprendre un texte simple (en français, arabe ou toute autre langue nationale ou étrangère) sur des faits relatifs à sa vie quotidienne.

2.4.1 TAUX D'ALPHABETISATION DES JEUNES

Le taux d'alphabétisation des jeunes est le pourcentage des individus de la population âgée de 15 à 24 ans ou 15 à 34 ans qui sait lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours. Il permet de déterminer la proportion de la jeunesse alphabétisée dans la langue officielle qu'est le français. Chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans, le taux d'alphabétisation est de 35,9 % au niveau national. L'on observe des disparités selon le milieu de résidence. En effet, les données du tableau ci-dessous montrent que le taux d'alphabétisation est de 68,7 % en milieu urbain contre 28,1 % en milieu rural.

Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-34 ans est plus élevé que celui de l'ensemble de la population (15 ans et plus) calculé à partir du RGPH-2012 qui est de 30%. On observe que les jeunes appartenant au groupe d'âge de 20-24 ans sont ceux qui sont les plus alphabétisés quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 18: Répartition de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires selon le groupe d'âge et le taux d'alphabétisation

		Groupe d'âge				Total 15-24	Total 15-34
		15 - 19 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans		
Non alphabétisé	Urbain	90 998	62 030	71 736	67 609	153 028	292 373
	Rural	952 761	687 667	658 179	564 722	1 640 428	2 863 329
	Total	1 043 759	749 697	729 915	632 331	1 793 456	3 155 702
Alphabétisé	Urbain	209 523	226 049	115 268	92 083	435 572	642 923
	Rural	426 822	328 209	204 678	161 156	755 031	1 120 865
	Total	636 345	554 258	319 946	253 239	1 190 603	1 763 788
Total	Urbain	300 521	288 079	187 004	159 692	588 600	935 296
	Rural	1 379 583	1 015 876	862 857	725 878	2 395 459	3 984 194
	Total	1 680 104	1 303 955	1 049 861	885 570	2 984 059	4 919 490
Taux d'alphabétisation (%)	Urbain	69,7	78,5	61,6	57,7	74,0	68,7
	Rural	30,9	32,3	23,7	22,2	31,5	28,1
	Total	37,9	42,5	30,5	28,6	39,9	35,9

CONCLUSION PARTIELLE

Il ressort de tout ce qui précède qu'au Niger, près de la moitié (49,0%) de la population « jeune » n'a aucun niveau d'instruction. Ce fort taux de non instruits se répartie comme suit : 41,7% pour le groupe des 20–24 ans et 54,0% pour les 30–34 ans. Environ 1 jeune sur 6 est instruit dans une école coranique. Le niveau primaire occupe la troisième place avec 12,9% des jeunes. Les jeunes ayant le niveau collège représentent 11,9% de la population « jeune ». Seulement 1,5% des jeunes arrivent à poursuivre des études supérieures. Environ 6% des jeunes ont reçu une éducation non formelle. Cette proportion varie d'un groupe d'âges de jeunes à un autre. Elle est de 3,6% pour les 15-24 ans contre 11,0% pour les 25-29 ans et 10,5% chez les 30-34 ans.

Le taux de fréquentation scolaire des jeunes reste très faible. Il est de 15,7%. Ce taux cache des disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, 4 jeunes sur 10 (42,4%) sont inscrits contre seulement 1 jeune sur 10 (9,2%) en milieu rural. Environ 2 jeunes garçons sur 10 sont inscrits à l'école contre 1 jeune fille sur 10. Chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans, le taux d'alphabétisation est de 35,9 % au niveau national, il est de 68,7 % en milieu urbain contre 28,1 % en milieu rural.

CHAPITRE III : PARTICIPATION DES JEUNES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La situation d'activité des jeunes est devenue, ces dernières années, non seulement un sujet à controverses mais aussi préoccupant. L'analyse de l'insertion économique des jeunes aiderait à éclairer les décideurs politiques et tous les acteurs sur les décisions idoines à prendre.

Conscients de cet état de choses, les représentants des pays membres de la Conférence des Etats de la Francophonie pour la Jeunesse et les Sports (CONFEJES) ont mis en place en 2012 un nouveau programme d'auto-emploi des jeunes dénommés «jeune et emploi vert». Plusieurs autres mesures ont été prises pour juguler le problème du chômage des jeunes, dont entre autres, l'accès des jeunes à l'emploi à travers la contractualisation et le volontariat dans l'éducation, la santé etc., et plus récemment le recrutement des jeunes diplômés à la fonction publique ; le recrutement des jeunes dans les emplois des mines et carrières, etc. Toutes ces mesures ont été prises pour améliorer l'accès des jeunes à l'emploi.

Certes, des avancées significatives ont été enregistrées, mais force est de reconnaître que la situation d'emploi des jeunes sur le marché du travail reste préoccupante au Niger.

Ce chapitre présente les niveaux de participation des jeunes à l'activité économique. Pour cela nous nous proposons de répondre à la question suivante : Quels sont les niveaux des indicateurs liés à leur activité économique: taux d'activité, taux d'occupation, proportion d'inactifs, taux de chômage...

3.1 SITUATION D'ACTIVITE DES JEUNES

La situation d'activité a été appréhendée à travers la question suivante « pendant ces six derniers mois est-ce la personne résidente âgée de 5 ans et plus était la plupart du temps occupée ; au chômage ; à la recherche du premier emploi ; femme foyer ; élève, étudiant, retraité ou rentier ». Elle permet de catégoriser ces personnes en population dite active et population inactive.

- ❖ La population active comprend toutes les personnes des deux sexes de la tranche d'âges de 15 ans à 64 ans (selon le BIT) qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et services telle que définie dans les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations

Unies. Ces personnes, pendant la période de référence, peuvent être soit pourvues d'un emploi, soit au chômage.

- ❖ On distingue la population active potentielle qui regroupe les personnes résidentes en âge de travailler (15-64 ans) et la population active disponible (population pourvue d'un emploi et la population active à la recherche d'un emploi).
- ❖ Pour le RGPH 2012, un chômeur est une personne résidente de 5 ans et plus qui n'a pas travaillé pendant la période de référence de 6 mois ou qui a travaillé moins de trois mois durant cette période, mais qui recherche un emploi. Les chercheurs de Premier Emploi (CPE) sont des jeunes qui n'ont jamais travaillé et sont à la recherche de leur premier emploi.

Le taux d'activité des jeunes est un taux spécifique qui mesure la main d'œuvre disponible au sein d'une population jeune. Cet indice exprime le rapport entre la population des jeunes effectivement actifs sur la population des jeunes potentiellement actifs. Ce taux peut aussi être calculé par groupe d'âges.

$$\text{Taux d'activité des jeunes} = \frac{\text{Population active (de 15-34 ans)} * 100}{\text{Population totale des jeunes de 15-34}}$$

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des jeunes par sexe et par âge selon la situation dans l'activité. Il ressort du tableau que 54% des jeunes sont actifs contre 46% d'inactifs. On note que plus d'un jeune sur deux est occupé (53%), 1% sont à la recherche de leur premier et 1% sont des chômeurs ayant perdu leur emploi.

Parallèlement, on note que les jeunes femmes au foyer représentent la plus grande proportion de la population inactive avec 27% suivies des élèves ou étudiants (10%) et les autres inactifs (8%).

L'analyse par milieu de résidence et par sexe montre de façon spécifique que l'activité économique des jeunes apparaît plus développée en zone rurale (57%) et auprès des hommes (73%). Quant au chômage des jeunes, il reste un peu plus marqué en milieu urbain.

Tableau 19: Répartition (%) des jeunes des ménages ordinaires par sexe selon la situation dans l'activité

Situation d'activité	Sexe		Milieu de résidence		
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Total
Occupé	73,1	33,4	33,2	57,0	52,5
Au chômage	0,9	0,3	0,8	0,5	0,5
A la recherche du premier emploi	2,3	0,4	3,2	0,8	1,3
Taux d'activité	76,3	34,1	37,2	58,3	54,3
Femme au foyer	0,0	51,5	21,2	28,1	26,8
Elève/Étudiant	12,6	7,5	28,4	5,6	10,0
Autres inactifs	11,1	7,0	13,1	7,9	8,9
Taux d'inactivité	23,7	66,0	62,7	41,6	45,7
Total (%)	100	100	100	100	100

3.2 TAUX D'ACTIVITE DES JEUNES PAR REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Le tableau ci-dessous montre que le taux d'activité des jeunes est de 34,1% chez les femmes et 76,3% pour les hommes. On observe que, quelle que soit la région, ce taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les écarts les plus importants (en termes absolus) sont enregistrés dans les régions de Tahoua et Tillabéry, où la différence entre le taux des hommes et celui des femmes atteint respectivement 58 et 54 point de pourcentage. Ces deux régions sont suivies, environ 10 points d'intervalle, d'Agadez, Zinder et Diffa. Dans les autres régions, les différences de genre, sans être autant énormes, n'en restent pas moins importantes.

L'écart du taux d'activité observé entre les deux sexes, pour les régions dans leur ensemble, s'observe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais il convient de souligner que c'est en milieu rural que les inégalités de genre face à l'activité sont les plus importantes.

Tableau 20: Taux d'activité (%) des jeunes par région selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
AGADEVZ	59,4	22,1	40,9	86,1	29,7	56,9	72,5	26,0	48,9
DIFFA	61,4	21,5	41,7	88,1	42,1	64,0	83,3	38,8	60,3
DOSSO	55,0	29,1	42,0	81,0	47,6	63,9	78,2	45,6	61,4
MARADI	45,7	21,7	34,0	79,6	58,0	68,0	74,1	53,0	62,8
TAHOVA	59,0	19,5	38,4	82,8	22,6	49,7	80,1	22,2	48,5
TILLABERI	57,2	16,4	36,1	84,4	29,2	55,7	82,4	28,3	54,3

ZINDER	51,8	22,8	38,2	80,5	32,2	56,3	76,7	31,2	54,0
NIAMEY	53,5	18,9	35,9	69,6	10,6	39,6	54,0	18,6	36,1
NIGER	53,6	20,8	37,2	81,9	36,9	58,3	76,3	34,1	54,3

3.3. CHOMAGE DES JEUNES

Au sens du Bureau International du Travail, les chômeurs sont la somme de deux populations :

- ❖ la population sans emploi à la recherche d'un emploi constituée des personnes répondant aux quatre conditions suivantes :
 - rechercher un emploi;
 - faire des démarches pour cette recherche ;
 - être disponible pour occuper un emploi ;
 - ne pas avoir d'activité au cours de la semaine de référence ;
- ❖ la population des personnes disponibles qui sont sans emploi actuellement, mais qui en ont trouvé un qu'ils exerceront ultérieurement.

Durant le RGPH 2012, des questions sur la situation dans l'activité ont permis d'identifier les jeunes actifs et parmi eux les actifs occupés et les chômeurs. Les chômeurs comprennent les personnes résidentes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé au moins 3 mois pendant la période de référence et ont perdu leur emploi ou les personnes résidentes de 15 ans et plus à la recherche de leur premier emploi.

Le manque d'emploi décent constitue l'une des causes de la pauvreté, des déviances et de l'exclusion sociale des jeunes. La promotion de l'emploi devrait constituer en conséquence l'une des priorités des pouvoirs publics. Promouvoir l'emploi, c'est offrir au plus grand nombre la possibilité d'exercer des emplois productifs dans tous les secteurs d'activité économique. Pour cette raison, le cadre juridique et institutionnel du travail et de l'emploi a été réformé afin d'en assouplir les dispositions et créer des conditions plus favorables à l'épanouissement du secteur privé.

L'indicateur le plus utilisé pour la mesure du chômage est le taux de chômage. C'est le rapport entre la population des jeunes au chômage et la population active totale des jeunes. Mais cet indicateur n'est pas exempt de critiques. En effet, le taux de chômage des jeunes à l'exclusion des autres indicateurs reviendrait à ignorer une grande partie de la population jeune sous-employée (c'est-à-dire soit elle travaille beaucoup pour gagner un

salaire ne permettant pas de vivre décemment, soit elle ne travaille pas assez pour pouvoir avoir un revenu acceptable) qui mérite tout aussi bien l'attention des décideurs qui recherchent l'amélioration du potentiel productif des jeunes. Mais le RGPH ne permet pas de cerner cette dimension. Il convient donc d'interpréter les chiffres du chômage avec circonspection.

Le taux de chômage global pour les jeunes est de 3,4% dont 4,1% pour les jeunes hommes et 1,8% pour les jeunes filles. On observe que, quelle que soit la région, les taux de chômage des jeunes garçons restent plus élevés que ceux des filles. Ce qui corrobore les résultats obtenus au niveau du taux d'occupation. Ce niveau cache des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

En milieu rural, la majeure partie des jeunes s'adonnent aux activités de l'agriculture et à l'élevage alors qu'en milieu urbain le niveau de réalisation de telles activités n'est pas très important. En outre, en milieu urbain les jeunes éprouvent des difficultés pour accéder à l'emploi formel.

En milieu rural, la région de Niamey enregistre le plus grand taux de chômage que ce soit chez les jeunes filles (5,3%) ou chez les garçons (10,9%). En milieu urbain ce sont les régions d'Agadez, de Niamey et Tahoua qui enregistrent les plus forts taux de chômage. A contrario le chômage reste faible à Dosso, Maradi et à Tillabéry dans ce milieu.

Tableau 21: Taux de chômage (%) des jeunes résidents des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence et le sexe

Taux de chômage	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
AGADEZ	15,8	7,4	13,5	7,5	1,3	5,8	10,9	3,8	9,0
DIFFA	16,1	4,1	13,0	5,9	0,8	4,1	7,3	1,1	5,2
DOSSO	4,5	3,4	4,1	1,0	0,5	0,8	1,3	0,7	1,0
MARADI	8,3	6,1	7,6	1,7	0,6	1,2	2,3	0,9	1,7
TAHOUA	15,0	3,6	12,0	6,1	1,3	4,9	6,8	1,5	5,5
TILLABERI	5,8	5,2	5,6	1,1	0,9	1,1	1,4	1,1	1,3
ZINDER	8,4	8,0	8,3	2,6	2,1	2,5	3,1	2,6	3,0
NIAMEY	14,7	12,2	14,1	10,9	5,3	10,2	14,6	12,1	13,9
NIGER	11,9	8,0	10,8	2,9	1,0	2,3	4,1	1,8	3,4

3.4. NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES CHOMEURS

On observe que, quel que soit le type de chômage (les chômeurs qui ont travaillé et ont perdu leur emploi ou ceux qui sont à la recherche de leur

premier emploi), le nombre de personnes qui n'ont aucun niveau (41,0%) et ceux qui ont le niveau de l'école coranique (14,3%) est important par rapport aux autres niveaux.

On observe aussi que chez les jeunes qui ont travaillé et ayant perdu leur emploi (au chômage), environ 4 jeunes hommes sur 10 n'ont aucun niveau, 2 sur 10 ont le niveau primaire, 15,3% ont le niveau de l'école coranique et 13,8% ont le niveau collège. Plus d'une femme sur deux (55,7%) qui a travaillé et qui a perdu son emploi n'a aucun niveau, 14,2% ont le niveau primaire et 9,8% et 13,8% ont respectivement le niveau de l'école coranique et du collège.

La proportion de jeunes chômeurs qui ont un niveau supérieur est faible pour les deux sexes. Ce qui peut s'expliquer par le faible accès à l'enseignement supérieur de façon général. Cette situation s'observe aussi chez les chercheurs de premier emploi de sexe masculin. Mais on constate une proportion un peu élevée chez les jeunes filles pour ces mêmes niveaux.

Parmi les chercheurs de premier emploi, on constate que, pour les niveaux inférieurs (de "aucun niveau" jusqu'à "niveau primaire"), la proportion des jeunes hommes qui sont à la recherche de leur premier emploi est plus importante que celle des jeunes filles. Mais à partir du niveau secondaire 1 jusqu'à l'enseignement supérieur, c'est la situation inverse qui est observée.

Tableau 22: Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe et le niveau d'instruction

	Au chômage			A la recherche du premier emploi			Total		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fémi	Total
Aucun Niveau	41,3	55,7	44,9	40,1	34,1	39,3	40,5	43,4	41,0
Ecole Coranique	15,3	9,8	13,9	15,9	6,6	14,5	15,7	8,0	14,3
Primaire	18,6	14,2	17,5	17,0	11,9	16,3	17,5	12,9	16,7
Enseignement Secondaire 1	13,8	10,0	13,1	13,2	22,8	14,6	13,1	17,9	13,1
Enseignement Secondaire 2	1,3	1,8	1,4	3,0	9,2	3,9	2,5	6,1	3,2
Enseignement Supérieur	1,1	2,3	1,4	2,2	11,6	3,6	1,9	7,6	2,9
Education Non Formelle	8,6	5,1	7,8	8,5	3,7	7,8	8,6	4,2	7,8
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.7. SECTEUR D'ACTIVITE DES JEUNES ACTIFS OCCUPES

Des questions sur la branche d'activité ont été posées aux personnes actives occupées pour savoir le domaine dans lequel la personne travaille. Une classification des branches d'activité permet d'avoir trois secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le secteur primaire comprend les activités liées à l'agriculture, la pêche, la sylviculture et à l'extraction des matières premières. Le secondaire représente les activités industrielles, les bâtiments et travaux publics, et le tertiaire concerne les services, l'enseignement, l'assurance, la recherche, le transport, la distribution et les banques.

On observe que 83,0% des jeunes exercent dans le secteur primaire, 13,7% dans le tertiaire et 3,3% seulement dans le secteur secondaire. La prédominance du secteur primaire s'explique surtout par le fait que beaucoup de jeunes effectuent des travaux agricoles notamment en milieu rural où de telles activités sont généralement pratiquées. Une analyse selon le sexe montre que les hommes sont plus présents que les femmes dans le secteur primaire alors que dans les autres secteurs ce sont plutôt les femmes qui prédominent.

Tableau 23: Répartition (%) de la population des jeunes actifs occupés des ménages ordinaires par secteur d'activité selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Milieu de résidence						Total		
	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Primaire	18,3	7,2	15,1	94,7	87,2	92,2	85	78,9	83,0
Secondaire	15,5	18,6	16,4	1	2,7	1,5	2,8	4,3	3,3
Tertiaire	66,3	74,2	68,6	4,3	10,1	6,3	12,2	16,8	13,7
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.9. BRANCHES D'ACTIVITE DES JEUNES

Après avoir donné la distribution de la population active par catégorie de travailleurs, puis la répartition des travailleurs selon le secteur d'activité, il est important de répartir les travailleurs indépendants et les salariés dans les différentes branches d'activité.

Globalement la branche « agriculture, pêche et sylvicultures » occupe 83,0% des jeunes. La branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques » vient en deuxième position avec 7,8 % des jeunes

occupés. On trouve les jeunes occupés dans les autres branches pour des proportions marginales variant entre 0,1% à 2,3%.

En milieu rural, comme précédemment, on constate une forte prédominance de la branche « agriculture, chasse et sylvicultures ». Elle occupe à elle seule 92,1 % des jeunes contre 7,2% pour les autres branches. Par contre en milieu urbain, les jeunes exercent beaucoup plus au niveau de la branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques » (33,4%) suivie de la branche « agriculture, chasse et sylvicultures » (15,0%), des activités de fabrication (11,4%), la branche « transports, activités des auxiliaires de transport et communications » (9,4%) et la branche « éducation » (8,3%).

Une analyse par sexe montre que 85,0% des jeunes hommes actifs occupés travaillent dans la branche « agriculture, chasse, sylviculture », 6,4% dans la branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques ». Les autres branches les occupent moins pour des proportions qui varient entre 0,1 % à 1,4 %. Ces mêmes branches occupent les jeunes femmes pour 78,9% dans la branche « agriculture, chasse, sylviculture » et 11,4 % dans la branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques ».

Tableau 24: Répartition (%) de la population résidente des jeunes actifs occupés des ménages ordinaires par sexe selon la branche d'activité

	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Agriculture, chasse et sylviculture	85,0	78,9	15,0	92,2	83,0
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Activités extractives	0,5	0,3	1	0,4	0,4
Activités de fabrication	1,5	3,9	11,4	1,1	2,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,1	0,0	0,5	0,0	0,1
Construction	0,7	0,0	3,6	0,1	0,5
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,1	11,4	33,4	4,4	7,8
Hôtels et restaurants	0,1	0,2	0,5	0,0	0,1
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	2,0	0,2	9,4	0,3	1,4
Activités financières	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1
Immobilier, locations et services aux entreprises	0,2	0,1	1,0	0,1	0,2
Activités d'administration publique	1,0	0,4	5,8	0,1	0,8
Éducation	1,4	2,5	8,3	0,9	1,8
Activités a caractère collectif ou personnel	0,9	0,9	5,6	0,3	0,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,1	0,2	0,9	0,0	0,1
Activités des organisations extraterritoriales	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.11. OCCUPATION PRINCIPALE DES JEUNES SELON LES GROUPES DE METIER

Des questions sur l'activité principale ont été posées aux personnes actives. Les réponses permettent de codifier ces activités en sept grands groupes de métiers présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des jeunes actifs occupés par grand groupe de métiers laisse apparaître que les jeunes sont en très grande partie des agriculteurs (83,1%), des employés et indépendants du commerce (9,0%) et des artisans et ouvriers (5,2%).

Une analyse selon le sexe montre que les jeunes filles pratiquent plus le commerce, les travaux artisanaux et comme cadres moyens et techniciens que les hommes.

Tableau 25: Répartition (%) des jeunes occupés par principaux groupes de métier selon le milieu de résidence et le sexe

Grands groupes de métiers	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Agriculture, élevage, chasse et pêche	18,3	6,8	14,9	94,8	87,2	92,3	85,2	78,9	83,1
Membres de l'exécutif et du corps législatif, autorités administratives, dirigeants et état-major d'entreprises, culte religieux	1,9	0,8	1,6	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	0,7	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Cadres supérieurs	2,2	1,9	2,1	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,3
Cadres moyens et techniciens	5,4	21,5	10,1	0,9	0,9	0,9	1,5	3	2,0
Employés et indépendants du commerce	46,1	42	44,9	2,6	7,1	4,1	8,1	10,7	9,0
Artisans et ouvriers	25,4	26,6	25,8	1,3	4,7	2,5	4,4	7	5,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.12. SITUATION DES JEUNES ACTIFS OCCUPES DANS L'EMPLOI

En observant la situation dans l'emploi des jeunes, on constate qu'elle est marquée par une prédominance des indépendants (24,7%) et des aides familiaux (21,7%). Des disparités existent selon le milieu de résidence et le sexe. En effet c'est en milieu rural qu'on a recensé la majorité des indépendants (27%) et aides familiaux (26%). Aussi, c'est chez dans le rang des jeunes hommes qu'on enregistre les plus fortes proportions pour toutes les catégories.

Les salariés sont très peu représentés dans la mesure où sur 100 jeunes actifs occupés, seulement 1,2 d'entre eux travaillent comme salarié du public et 0,6 dans le privé. De même dans les autres catégories de travailleurs que sont les employeurs, les apprentis/stagiaires, les travailleurs à la tâche et les appelés du service civique national sont très faiblement représentés.

Tableau 26: Répartition (%) de la population résidente des jeunes des ménages ordinaires par situation dans l'emploi selon le sexe et le milieu de résidence

Situation dans l'emploi	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Employeur	0,5	0,2	0,5	0,3	0,3
Salarié du public et du parapublic	1,6	0,9	4,1	0,5	1,2
Salarié du privé	1	0,2	2,5	0,1	0,6
Service civique (ASCN)	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Indépendant	34,8	15,5	15,1	27	24,7
Aide familial	29,4	14,6	3,5	26	21,7
Travailleur à la tâche	1,1	0,2	1,5	0,4	0,6
Apprenti/Stagiaire	0,6	0,2	1,6	0,1	0,4
ND	30,9	68,2	71	45,5	50,4
Total	100	100	100	100	100

CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse de la participation des jeunes à l'activité économique révèle que 54% des jeunes sont actifs contre 46% d'inactifs. On note que plus d'un jeune sur deux est occupé (53%), 1% sont à la recherche de leur premier emploi et 1% sont des chômeurs ayant perdu leur emploi. L'activité économique des jeunes apparaît plus développée en zone rurale (57%). Le taux de chômage global des jeunes est de 3,4% dont 4,1% pour les jeunes hommes et 1,8% pour les jeunes filles. Quelle que soit la région, les taux de chômage des jeunes garçons restent plus élevés que ceux des filles. Les régions de Niamey et d'Agadez, enregistrent les plus forts taux de chômage avec respectivement 13,9% et 9%. On constate que 83,0% des jeunes exercent dans le secteur primaire, 13,7% dans le tertiaire et 3,3% seulement dans le secteur secondaire. Globalement la branche « agriculture, pêche et sylvicultures » occupe 83,0% des jeunes. La branche « commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques » vient en deuxième position avec 7,8 % des jeunes occupés. On trouve les jeunes occupés dans les autres branches pour des proportions marginales variant entre 0,1% à 2,3%. La répartition des jeunes actifs occupés par grand groupe de métiers laisse apparaître que les jeunes sont en très grande partie des agriculteurs (83,1%), des employés et indépendants du commerce (9,0%) et des artisans et ouvriers (5,2%). La

situation dans l'emploi des jeunes est marquée par une prédominance des indépendants (24,7%) et des aides familiaux (21,7%).

CHAPITRE IV : JEUNESSE, CADRE DE VIE ET DE L'HABITAT

L'habitat, les modes d'évacuation des ordures et des eaux usées sont des facteurs qui peuvent influencer le cadre de vie et l'état de santé des populations qui y vivent. Lors du RGPH de 2012, des questions sur les caractéristiques de l'habitat, les modes d'évacuation des eaux usées, les sources d'approvisionnement en eau et les biens d'équipement ont été posées aux ménages ordinaires. Dans les parties qui suivent, il sera traité des caractéristiques des habitations des ménages dirigés par les jeunes selon le type d'habitat et le milieu de résidence.

Par habitat, il faut entendre les locaux occupés par un ménage à usage d'habitation. Cela peut être un logement, une unité d'habitation mobile ou improvisée effectivement occupée ou tout autre local utilisé comme habitation par un ménage, à la date du recensement.

4.1. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES CHEFS DE MENAGES

Dans cette partie, les conditions d'habitation des ménages dirigés par les jeunes seront étudiées en rapport avec le statut d'occupation des unités d'habitation et/ou le milieu de résidence. Notons que le statut d'occupation du logement est la position du ménage par rapport au logement occupé. Le ménage peut être propriétaire du logement, logé gratuitement. Il peut aussi le louer soit en location simple ou location-vente. La Location simple c'est lorsque le ménage verse une somme d'argent (généralement par mois) représentant le loyer et la Location-vente : le logement est sous contrat au terme duquel le ménage a la possibilité de devenir propriétaire.

La répartition des ménages dirigés par les jeunes selon le statut d'occupation montre que ces derniers ont une forte tendance à habiter dans leurs propres maisons. En effet, pour l'ensemble du pays, 74,8 % des ménages dirigés par les jeunes sont propriétaires de leur lieu d'habitation. Cette proportion varie énormément selon le milieu de résidence. Elle est de 82,3% en milieu rural contre 33,6% en milieu urbain. Par ailleurs, 10,4% d'entre eux vivent dans des maisons familiales et 3% sont logés gratuitement. Dans l'ensemble de la population (jeunes et adultes), on dénombre 77% de propriétaire dont 82,3% en milieu rural et 33,6% en milieu urbain. Ceux qui occupent une maison familiale ou sont logés gratuitement représentent respectivement (9,5%) et (2,9%). Ceci montre que l'accès à la propriété des jeunes chefs de ménages n'est pas très différent de celui de l'ensemble des chefs de ménages.

Tableau 27: Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par statut d'occupation du ménage selon le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Propriétaire	33,6	82,3	74,8
Location vente	38,6	2,3	7,9
Location simple	1,8	0,1	0,4
Familial	12	10,2	10,4
Logé gratuitement	8,2	2,1	3
Logement de fonction	1,9	0,4	0,7
Autre à préciser	0,1	0,1	0,1
ND	3,8	2,5	2,7
Total (%)	100	100	100

4.2. TYPE DE L'HABITAT DES MENAGES ORDINAIRES DIRIGES PAR LES JEUNES

Quel que soit le milieu de résidence, le type d'habitation le plus dominant est la maison en banco (construction traditionnelle) avec 66,2%, suivie de très loin par les cases (25,3%). Cette configuration est la même en milieu rural, avec des proportions à peine plus élevées (28,2 et 67,9 respectivement). En milieu urbain, le type d'habitat dominant reste les maisons en banco (56,2%), suivi des maisons en « matériaux définitif de type célibatérium » avec 18,1%, et les maisons de type « villa » avec 13,9%. Même en milieu urbain, les maisons de type « cases » demeurent non négligeables avec un pourcentage de 9,1%.

Tableau 28: Répartition (%) des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par type d'habitation selon le statut d'occupation du logement

	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Total
Case	9,1	28,2	25,3
Maison en banco (construction traditionnelle)	56,2	67,9	66,2
Villa	13,9	0,7	2,7
Immeuble	0,4	0,0	0,1
Tente	0,3	2	1,7
Baraque/Cabane/Hangar	1,1	0,9	0,9
Maison en matériaux définitifs de type célibatérium	18,1	0,1	2,8
Autre à préciser	0,9	0,2	0,3
Total	100	100	100

4.3. NOMBRE DE PIÈCES OCCUPEES PAR LE MENAGE

Dans l'ensemble, les ménages dirigés par les jeunes ont une forte propension à occuper des unités d'habitation à 1 pièce. En effet, environ 4 ménages dirigés par un jeune sur 5 (76,2%) occupent des unités d'habitation à 1 pièce. Ce constat ne surprend pas car les cases, qui sont des habitations à une pièce représentent 25,3%. Aussi, en milieu rural, il est fréquent de rencontrer des habitations à 1 pièce de type banco (66,2%). Les ménages dirigés par les jeunes qui occupent des unités de 2 à 3 pièces représentent 21,7%. Les unités de 4 à 5 pièces abritant des ménages dirigés par les jeunes (1,8%) et celles de 6 pièces à plus (0,3%) sont marginales.

La prépondérance des ménages occupant des unités d'habitation à 1 pièce est observée au niveau des régions. La région de Dosso compte la plus grande proportion (78,3%) de ménages dirigés par les jeunes occupants des unités d'habitation à 1 pièce. Elle est suivie de près par les régions de Tahoua (77%) et de Diffa (76,9%). Les plus faibles proportions de ces types de ménages se retrouvent à Agadez (67,6%) et à Niamey (67,8%). Pour les logements de 2 à 3 pièces, la plus forte proportion s'observe à Agadez (29,9%) et à Niamey (27,9%).

Tableau 29 : Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes par le nombre de pièces d'occupation selon milieu de résidence

Nombre de pièces	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey	Total
1 pièce	6 810	7 867	9 531	19 014	30 384	10 265	63 630	5 984	153 485
%	67,6	76,9	78,3	75,8	77	75,6	77,7	67,8	76,2
2 à 3 pièces	3 014	2 179	2 366	5 389	8 282	2 959	17 124	2 461	43 774
%	29,9	21,3	19,4	21,5	21	21,8	20,9	27,9	21,7
4 à 5 pièces	229	152	233	564	716	295	1 032	319	3 540
%	2,3	1,5	1,9	2,2	1,8	2,2	1,3	3,6	1,8
6 pièces et +	18	29	43	101	89	52	115	64	511
%	0,2	0,3	0,4	0,4	0,2	0,4	0,1	0,7	0,3
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.4. EVACUATION DES EAUX USEES DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES

Presque la totalité des ménages dirigés par les jeunes évacuent les eaux usées dans la rue (98,9%). En milieu urbain, sur 100 ménages dirigés par les jeunes, seulement six (6) déversent leurs eaux usées dans leurs propres cours, le reste le fait dans la rue. Les ménages qui utilisent le ramassage privé sont inexistant (0,0%). Quant au milieu rural, on observe que 0,2% utilisent la cours comme mode d'évacuation des eaux usées, et 99,8% la rue ou la nature.

Tableau 30: Modes d'évacuation des eaux usées des ménages dirigés par les jeunes

	Milieu de Résidence		Total
	Urbain	Rural	Total
Cour	6,3	0,2	1,1
Rue/Nature	93,7	99,8	98,9
Caniveau	0,0	0,0	0,0
Fosse sceptique	0,0	0,0	0,0
Ramassage privé	0,0	0,0	0,0
Autre à préciser	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100

4.5. EVACUATION DES ORDURES DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES

Les activités quotidiennes de l'homme sont source de déchets. Ces déchets, s'ils ne sont pas évacués constituent une source de nuisance pour l'être humain. Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages dirigés par les jeunes par modes d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence. On constate que l'évacuation des ordures ménagères par la nature est la règle en milieu rural. En effet la 99,8% des ménages dirigés par les jeunes évacuent leurs ordures ménagères dans les tas d'immondices. En milieu urbain 3,1% des ménages dirigés par les jeunes utilisent le ramassage privé, les 96,9% restant évacuent leurs ordures sur des tas d'immondices.

Tableau 31: Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des ordures	Milieu de Résidence		Total
	Urbain	Rural	Total
Ramassage privé	3,1	0,2	0,6
Tas d'immondices	96,9	99,8	99,4
Bac/dépotoir	0,0	0,0	0,0
Fossé/enfouissement	0,0	0,0	0,0
Incinération	0,0	0,0	0,0
Nature/brousse	0,0	0,0	0,0
Autre à préciser	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100

4.6. TYPE DE LIEU D'AISANCE DES MENAGES DIRIGES PAR LES JEUNES

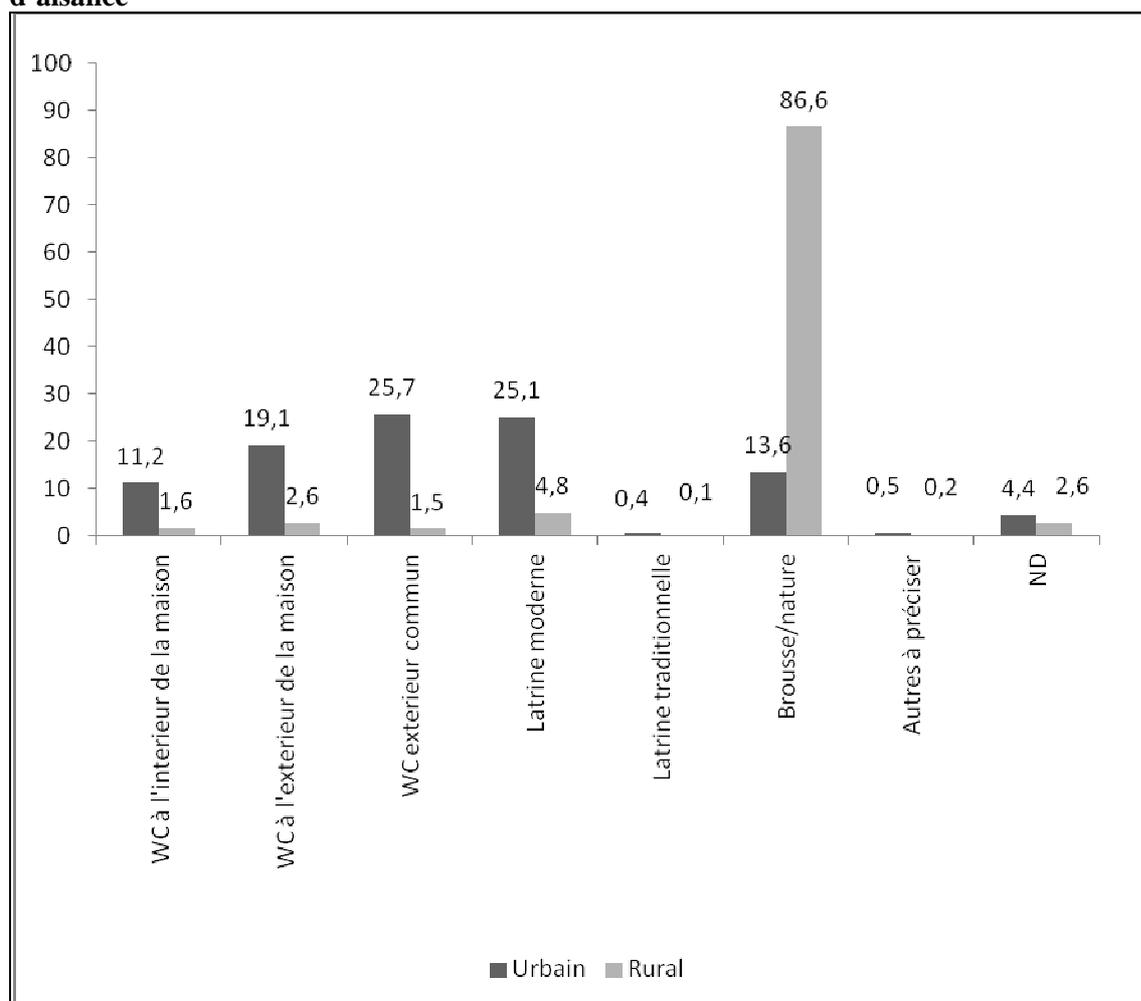
Les types d'aisance font référence à l'existence et au type de WC (moderne ou traditionnel, à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison), de latrine (moderne ou traditionnelle) dans les ménages dirigés par des jeunes. Quand l'un ou

l'autre de ces types n'existe pas, la modalité utilisée est Nature/Brousse. Le graphique ci-dessous donne la répartition des ménages dirigés par les jeunes par milieu de résidence selon le type d'aisance.

Cette répartition montre que selon le mode d'aisance pour l'ensemble du pays le type le plus utilisé est la nature brousse/nature (75,4%) ; WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau et les WC extérieur commun viennent très loin en deuxième position avec respectivement 5,2%.

En milieu urbain ce sont surtout les WC qui sont les plus utilisés. En effet, environ 26 ménages sur 100 utilisent les WC extérieur commun, 25 ménages sur 100 utilisent les latrine moderne, 19% des ménages utilisent le WC à l'extérieur, 11% le WC à l'intérieur de la maison. La brousse/nature est utilisée par 13,6%. Par contre en milieu rural, c'est la nature/ brousse qui est le type le plus utilisé (86,6%).

Figure 2: Répartition des ménages ordinaires dirigés par les jeunes selon le type de lieu d'aisance



4.7 LES JEUNES SANS ABRIS

Lors du 4^{ème} RGPH, il a été procédé au recensement des sans-abris lors d'une nuit spéciale. Le tableau ci-dessous présente les résultats des jeunes sans abris. Au total 2 172 jeunes sans abris ont été recensés dont 24% de jeunes filles. C'est la région Niamey qui comporte la forte proportion de jeunes sans abris avec 42,1% de l'ensemble du pays. Zinder avec 12,7% et Dosso 11,8% viennent respectivement en deuxième et troisième position. Le milieu urbain de Dosso abrite la plus forte proportion (45%) des sans abris urbains de sexe féminin. Niamey abrite quant à elle 32,3% des sans abris en milieu urbain de sexe féminin.

Tableau 32: Répartition (%) de la population résidente des jeunes sans abris par région selon le sexe et le milieu de résidence

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agadez	6,5%	3,0%	6,1%	1,8%	1,4%	1,6%	4,8%	1,9%	4,1%
Diffa	0,4%	1,2%	0,5%	7,0%	7,0%	7,0%	2,9%	5,3%	3,5%
Dosso	7,6%	45,1%	12,8%	10,3%	11,4%	10,7%	8,6%	21,8%	11,8%
Maradi	6,9%	6,1%	6,8%	8,5%	15,2%	11,0%	7,5%	12,4%	8,7%
Tahoua	1,7%	3,0%	1,8%	14,8%	22,0%	17,5%	6,6%	16,1%	8,9%
Tillabéri	3,8%	1,8%	3,5%	11,7%	17,6%	14,0%	6,8%	12,8%	8,2%
Zinder	4,2%	7,3%	4,6%	20,9%	24,9%	22,4%	10,4%	19,5%	12,7%
Niamey	68,9%	32,3%	63,9%	25,0%	0,5%	15,8%	52,5%	10,3%	42,1%
Niger	1026	164	1190	613	369	982	1639	533	2172
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

CONCLUSION PARTIELLE

La répartition des ménages dirigés par les jeunes selon le statut d'occupation montre que ces derniers ont une forte tendance à habiter dans leurs propres maisons. En effet, pour l'ensemble du pays, 74,8 % des ménages dirigés par les jeunes sont propriétaires de leur lieu d'habitation. Elle est de 82,3% en milieu rural contre 33,6% en milieu urbain. Par ailleurs, 10,4% d'entre eux vivent dans des maisons familiales et 3% sont logés gratuitement.

Quel que soit le milieu de résidence, le type d'habitation le plus dominant est la maison en banco (construction traditionnelle) avec 66,2%, suivie de très loin par les cases (25,3%). Environ 4 ménages dirigés par un jeune sur 5 (76,2%) occupent des unités d'habitation à 1 pièce. Les ménages dirigés par les jeunes qui occupent des unités de 2 à 3 pièces représentent 21,7%. Les unités de 4 à 5 pièces abritant des ménages dirigés par les jeunes (1,8%) et celles de 6 pièces à plus (0,3%) sont marginales.

La quasi-totalité des ménages dirigés par les jeunes évacuent les eaux usées dans la rue (98,9%). L'évacuation des ordures ménagères par la nature est la règle en milieu rural. En effet 99,8% des ménages dirigés par les jeunes évacuent leurs ordures ménagères dans les tas d'immondices. En milieu urbain, environ 26 ménages sur 100 utilisent les WC extérieur commun, 25 ménages sur 100 les WC utilisent des latrines modernes, 19% des ménages utilisent le WC à l'extérieur de la maison, 11% le WC à l'intérieur de la maison. La brousse nature est utilisée par 13,6%. Par contre en milieu rural, c'est la nature/ brousse qui est le type le plus utilisé (86,6%).

Au total 2 172 jeunes sans abris ont été recensés dont 24% de jeunes filles. C'est la région Niamey qui comporte la forte proportion de jeunes sans abris avec 42,1% de l'ensemble du pays. Zinder avec 12,7% et Dosso 11,8% viennent respectivement en deuxième et troisième position. Le milieu urbain de Dosso abrite la plus forte proportion (45%) des sans abris de sexe féminin.

CONCLUSION GENERALE

Selon le quatrième recensement de la population et de l'habitat, la population des jeunes (15-34 ans) s'établit à 5 016 648 jeunes. Elle représente ainsi 29,3 % de la population totale du pays. Les jeunes issus des ménages ordinaires sont au nombre de 4 986 296. Le poids des jeunes de 15-24 ans a légèrement baissé entre de 2001 et 2012. De 18,1 % de la population totale en 2001, il est passé à 17,8 % en 2012. Le changement de la tranche d'âge permettant de définir la population des jeunes ne permet pas une comparaison des résultats de ce recensement à ceux du recensement de 2001.

L'analyse de l'état matrimonial des jeunes a montré que le mariage est plus prononcé chez les femmes (77,6%) que chez les hommes (47,8%). Il est également plus élevé en milieu rural (68,9%) qu'en milieu urbain (39,7%). Au niveau de la fécondité, le taux de fécondité des femmes de 15-34 ans est de 215,4‰. Le taux le plus élevé est observé pour le groupe d'âges 25-29 ans avec 288,8‰ contre 133,4‰ chez les 15-19 ans, qui enregistre le taux le plus faible.

Les jeunes sont touchés par le phénomène de migration. Environ 10% de cette frange de la population sont des migrants. Ce phénomène concerne, dans des proportions presque identiques, les jeunes femmes (9,9) et les jeunes hommes (9,2). Niamey est la région ayant la plus forte proportion de migrants (35,8) parmi les jeunes. A l'inverse la région de Zinder est la région qui enregistre la proportion la plus faible (5,6%).

La fréquentation scolaire des jeunes reste très faible au Niger. Seulement 15,7% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont scolarisés en 2012. La scolarisation est plus urbaine (42,4%) que rurale (9,2%). Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-34 ans, observé au niveau national, se situe autour de 35,9 % dont 68,7 % pour le milieu urbain et 28,1 % pour le milieu rural. Des efforts doivent être faits dans l'alphabétisation des jeunes surtout pour ceux du milieu rural. Les jeunes âgés de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction », qui constituent la catégorie la plus vulnérable, représente 49,0 % de cette population au niveau national dont 56,2 % pour le milieu rural et 18,9 % pour le milieu urbain. La proportion des jeunes filles « sans niveau d'instruction (58,7%) est plus grande que celle des jeunes hommes (38,5%).

Les jeunes actifs représentent 54,3 % de l'ensemble des jeunes. Cette situation est très préoccupante au Niger et pose le problème de l'utilisation du capital humain surtout que les inactifs ne sont pas que des étudiants. En effet parmi

les inactifs, on observe 10% d'élèves/étudiant, 27 % de femmes aux foyers et 9 % d'autres inactifs.

Cependant 97 % des actifs sont occupés et le chômage des jeunes est tout à fait résiduel (3%). Le secteur primaire occupe 83 % des jeunes actifs et le secteur tertiaire 13,7 %. Ces jeunes occupés sont essentiellement des indépendants agricole et des aides familiaux. Ils ne sont pas nombreux dans le salariat car seulement 1,2% sont des salariés du secteur public et parapublic et 0,6 % sont salariés du privé.

Au vu de ce qui précède, il est évident que des actions urgentes doivent être orientées vers la scolarisation et l'alphabétisation des jeunes.

« Dis moi quelle jeunesse tu as, je te dirai quel peuple tu seras », la population du Niger est jeune (29%), en majorité rurale (81%) et constituée d'indépendants agricole à (83%). Le pouvoir public n'a d'autre choix que de se tourner vers le monde rural et développer l'agriculture.

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère des Finances du Niger, Institut National de la Statistique, Bureau Central du Recensement, (2012) Manuel de l'agent recenseur, RGPH 2012 ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports du Niger, Politique Nationale de la Jeunesse 2010-2024;
- Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Niger, (2012), Plan de Développement Economique et Social PDES 2012-2015;
- Ministère de l'Economie et des Finances du Niger, Bureau Central du Recensement, RGPH 2001, (2009), Rapport d'analyse du thème Situation Socio-économique des enfants et des jeunes du Niger, Niamey;
- Ministère des Finances et de l'Economie du Burkina Faso, (octobre 2009), Rapport d'analyse du thème situation socioéconomique des enfants et des jeunes;
- Dackam Ngatchou Richard, (2004), Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Afrique, des produits répondant aux besoins des programmes de développement;
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales Études statistiques, (2009), Série M N° 67/Rev.2 Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision, New York;
- Nations Unies, CEA, (20- 24 Juin 1983), La Situation de la Jeunesse Africaine dans les années 1980, Addis- Abéba;
- Bureau international du travail, Genève, (2006), Tendances mondiales de l'emploi des jeunes;
- Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Promotion de l'Emploi au Niger, (2000- 2003), Réalités et perspectives ;
- Ministère de la Formation Professionnelle et Technique Chargé de l'Emploi des Jeunes, (Juillet, 2005), Programme cadre pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes 2004- 2010 ;
- Ministère du Plan, RGPH 1977, (1985), Rapport d'analyse Résultat définitif, Niamey ;

- Ministère de l'Economie et des Finances, Bureau Central du Recensement, (2001), Etat et Structure de la population, RGPH 2001;
- Nations Unies, (1996), Programme d'Action Mondial de la Jeunesse, 50^{ième} Session A.G ;
- Nations Unies, (Décembre 2004), Rapport Mondial 2005 sur la Jeunesse;

ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICATEUR DU CHAPITRE 4

	Nom de l'indicateur	Mode de calcul
Chapitre 4 Jeunesse et cadre de vie de l'habitat	Proportion de ménages dirigés par les jeunes par type d'habitat	Nombre de ménages dirigés par les jeunes occupant un type d'habitation donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par des jeunes <i>(par milieu de résidence)</i>
	Proportion des ménages dirigés par les jeunes par statut d'occupation	Effectif des ménages dirigés par les jeunes d'un statut d'occupation donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les jeunes <i>(par milieu de résidence)</i>
	Proportion des ménages dirigés par les jeunes par nombre de pièce à usage d'habitation	Effectif des ménages dirigés par les jeunes disposants d'un mode d'approvisionnement en eau donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les jeunes <i>(par milieu de résidence)</i>
	Proportion des ménages dirigés par les jeunes par mode d'approvisionnement en eau	Effectif des ménages dirigés par les jeunes disposants d'un mode d'approvisionnement en eau donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les jeunes <i>(par milieu de résidence)</i>

Tableau A1 : répartition des jeunes par région, milieu de résidence et sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Niger	135652	112543	248195	150348	71385	221733	286000	183928	469928
AGADEZ	9264	7902	17166	1726	1041	2767	10990	8943	19933
DIFFA	3318	2858	6176	2866	1774	4640	6184	4632	10816
DOSSO	10045	8741	18786	29835	14108	43943	39880	22849	62729
MARADI	24997	16716	41713	39333	15045	54378	64330	31761	96091
TAHOUA	12273	8551	20824	29101	10882	39983	41374	19433	60807
TILLABERI	7391	6122	13513	21937	14413	36350	29328	20535	49863
ZINDER	19864	16037	35901	24412	13123	37535	44276	29160	73436
NIAMEY	48500	45616	94116	1138	999	2137	49638	46615	96253

Tableau A2 : répartition des jeunes des jeunes par région et selon le statut migratoire

	NON MIGRANT	MIGRANT DE RETOUR	MIGRANT DUREE DE VIE	MIGRANT NON RETOUR	Total
Niger	4134800	117440	255178	146766	4654184
AGADEZ	91952	4551	19536	8651	124690
DIFFA	133808	1678	6972	5061	147519
DOSSO	496587	25468	22884	17482	562421
MARADI	819812	14208	34353	21358	889731
TAHOUA	800449	15973	31041	19284	866747
TILLABERI	666520	25978	37760	19990	750248
ZINDER	914089	16676	30066	19925	980756
NIAMEY	211583	12908	72566	35015	332072

Tableau A3 : répartition des jeunes par niveau d'instruction et selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun Niveau	68666	107215	175881	848398	1394377	2242775	917064	1501592	2418656
Ecole Coranique	53784	64904	118688	382668	291269	673937	436452	356173	792625
Cours d'adulte	7116	6914	14030	77890	62168	140058	85006	69082	154088
Préscolaire	699	996	1695	1245	1104	2349	1944	2100	4044
Primaire	107229	95750	202979	259067	174411	433478	366296	270161	636457
Secondaire 1	126863	110183	237046	191729	98391	290120	318592	208574	527166
Secondaire 2	40766	23880	64646	18810	12476	31286	59576	36356	95932
Ecole Prof. Second. 1	9502	13423	22925	6784	4502	11286	16286	17925	34211
Ecole Prof. Second. 2	6265	9014	15279	3766	2321	6087	10031	11335	21366
Ecole Prof. Sup.	6314	5619	11933	3672	3319	6991	9986	8938	18924
Ens. Supérieur	21826	12949	34775	9214	10160	19374	31040	23109	54149
Education Non Formelle	18362	12346	30708	100762	32930	133692	119124	45276	164400
ND	6954	10543	17467	15604	31207	46811	22558	41720	64278
Total	474346	473706	948052	1919609	2118635	4038244	2393955	2592341	4986296

Tableau A4 : répartition des jeunes par statut d'activité et selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	224066	90503	314569	1526737	775393	2302130	1750803	865896	2616699
Au chômage	5767	1883	7650	14815	4878	19693	20582	6761	27343
Femme au foyer	0	201093	201093	0	1134870	1134870	0	1335963	1335963
Elève/Étudiant	148977	120723	269700	153685	73495	227180	302662	194218	496880
A la recherche du premier emploi	24613	5969	30582	30368	3145	33513	54981	9114	64095
Retraité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rentier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres inactifs	70923	53535	124458	194004	126854	320858	264927	180389	445316
ND	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau A5 : répartition des jeunes par langue d'alphabétisation et selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain		Rural		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Haoussa	10252	9177	83482	64750	93734	73927
Percent	3,9	3,9	13,4	15,6	10,6	11,4
Djerma	1860	1944	11227	10636	13087	12580
Percent	0,7	0,8	1,8	2,6	1,5	1,9
Arabe	21211	13632	108094	33905	129305	47537
Percent	8	5,8	17,4	8,2	14,6	7,3
Tamacheq	1537	1653	16794	18313	18331	19966
Percent	0,6	0,7	2,7	4,4	2,1	3,1
Fulfuldé	719	794	8735	10230	9454	11024
Percent	0,3	0,3	1,4	2,5	1,1	1,7
Kanouri	1005	881	8904	10227	9909	11108
Percent	0,4	0,4	1,4	2,5	1,1	1,7
Toubou	9	14	154	138	163	152
Percent	*	*	*	*	*	*
Gourmantché	22	17	521	309	543	326
Percent	*	*	0,1	0,1	0,1	0,1
Boudouma	7	4	33	29	40	33
Percent	*	*	*	*	*	*
Français	216069	188452	361299	220921	577368	409373
Percent	81,8	80,6	58,1	53,3	65,2	63,2
Anglais	495	427	472	376	967	803
Percent	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	67	66	164	122	231	188
Percent	*	*	*	*	*	*
ND	10909	16649	21666	44434	32575	61083

Percent	4,1	7,1	3,5	10,7	3,7	9,4
Total	264162	233710	621545	414390	885707	648100
Percent	100	100	100	100	100	100

Tableau A6 : répartition des jeunes par le lien de parenté avec le CM et selon le sexe et la situation d'activité

	Au chômage			A la recherche du premier emploi			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
CM (Chef de Ménage)	4357	116	4473	2273	132	2405	6630	248	6878
Percent	21,2	1,7	16,4	4,1	1,4	3,8	8,8	1,6	7,5
EP (Epoux/Epouses)	40	2014	2054	21	2510	2531	61	4524	4585
Percent	0,2	29,8	7,5	*	27,5	3,9	0,1	28,5	5
FF (Fils/Fille)	11071	2829	13900	36002	4257	40259	47073	7086	54159
Percent	53,8	41,8	50,8	65,5	46,7	62,8	62,3	44,6	59,2
PM (Père/Mère)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Percent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PF (Petit fils/Petite fille)	450	189	639	1560	306	1866	2010	495	2505
Percent	2,2	2,8	2,3	2,8	3,4	2,9	2,7	3,1	2,7
FS (Frère/Soeur)	1167	181	1348	3111	221	3332	4278	402	4680
Percent	5,7	2,7	4,9	5,7	2,4	5,2	5,7	2,5	5,1
NN (Neveux/Nièce)	2270	688	2958	6999	759	7758	9269	1447	10716
Percent	11	10,2	10,8	12,7	8,3	12,1	12,3	9,1	11,7
AP (Autres Parents)	925	632	1557	3643	792	4435	4568	1424	5992
Percent	4,5	9,3	5,7	6,6	8,7	6,9	6	9	6,6
SP (Sans lien de parenté)	302	112	414	1372	137	1509	1674	249	1923
Percent	1,5	1,7	1,5	2,5	1,5	2,4	2,2	1,6	2,1
Total	20582	6761	27343	54981	9114	64095	75563	15875	91438
Percent	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A7 : répartition des jeunes handicapés par statut d'handicap et par statut d'activité

	Au chômage	A la recherche du premier emploi	Total des chômeurs
AVEUGLE/MALVOYANT	86	169	255
Percent	6,9	3,5	4,2
SOURD/MALENTENDANT	58	125	183
Percent	4,6	2,6	3
MUET	18	45	63
Percent	1,4	0,9	1
HANDICAPE PHYSIQUE MEMBRE INFERIEUR	92	197	289
Percent	7,3	4,1	4,7
HANDICAPE PHYSIQUE MEMBRE SUPERIEUR	64	124	188
Percent	5,1	2,6	3,1
HANDICAPE MENTAL	111	591	702
Percent	8,9	12,2	11,5
LEPREUX	4	10	14
Percent	0,3	0,2	0,2
AUTRE	789	3509	4298
Percent	63	72,6	70,6
POLYHANDICAPE (2+)	31	62	93
Percent	2,5	1,3	1,5
Total	1253	4832	6085
Percent	100	100	100

Tableau A8 : répartition des jeunes par statut dans l'emploi et selon le milieu de résidence et sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Agriculture, élevage, chasse et pêche	40705	6297	47002	1433494	668090	2101584	1474199	674387	2148586
Percent	18,1	6,9	14,9	93,8	86	91,2	84,1	77,7	82
Membres de l'exécutif et du corps législatif, autorités administratives, dirigeants et état-major d'entreprises, culte religieux	4286	783	5069	2912	855	3767	7198	1638	8836
Percent	1,9	0,9	1,6	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	1692	445	2137	371	99	470	2063	544	2607
Percent	0,8	0,5	0,7	*	*	*	0,1	0,1	0,1
Cadres supérieurs	4925	1715	6640	1018	262	1280	5943	1977	7920
Percent	2,2	1,9	2,1	0,1	*	0,1	0,3	0,2	0,3
Cadres moyens et techniciens	11994	19105	31099	14092	7155	21247	26086	26260	52346
Percent	5,3	21	9,9	0,9	0,9	0,9	1,5	3	2
Employés et indépendants du commerce	103203	38299	141502	49239	60172	109411	152442	98471	250913
Percent	46	42,1	44,8	3,2	7,7	4,7	8,7	11,3	9,6
Artisans et ouvriers	57723	24365	82088	26771	40638	67409	84494	65003	149497
Percent	25,7	26,8	26	1,8	5,2	2,9	4,8	7,5	5,7
Total	224528	91009	315537	1527897	777271	2305168	1752425	868280	2620705
Percent	100	100	100	100	100	100	100	100	100